

Le 19 décembre 2024 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-François DELAGE, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 décembre 2024.

Membres présents :

M. DELAGE, M. RAYMOND, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA (à partir de 20 heures 32), M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BANBUCK, Mme DEFRANCE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. CHAPPELLIER, Mme PARIS, Mme BENSETTITI, M. AOUDAY.

Membres représentés :

Mme AZZOUG par Mme MUSEUX, M. TRAORÉ par Mme GESTIN, Mme BASSEZ par Mme ÉTIENNE, M. BELAÏNOUSSI par M. BANBUCK (à partir de 20 heures 32), M. BOUFRAINE par M. KHIAR, Mme BADO par Mme DEFRANCE, M. NICOLLE par Mme HARTMANN.

Membres absents :

M. TAPA (jusqu'à 20 heures 32), M. BELAÏNOUSSI (jusqu'à 20 heures 32)

Secrétaire de séance :

M. HASSIN

*Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales,
le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

Jean-François DELAGE, Maire

Mesdames, messieurs, chers collègues, je vais commencer par un hommage. C'est avec une profonde émotion que nous rendons hommage aujourd'hui à M. Jacky Dupuis qui nous a quittés brutalement ce week-end. Celui-ci a dédié une grande partie de sa vie au service de la nation. Engagé volontaire dans la Marine nationale, il a servi avec honneur et courage, participant à des missions extérieures marquantes pour lesquelles il a été décoré à de nombreuses reprises. Après sa carrière militaire, il a poursuivi son engagement au sein du ministère des Armées, dans le service de la poste interarmées, avant de prendre sa retraite en 2023. Il n'a cependant jamais cessé de se consacrer aux autres. En tant que président départemental de la FNAME-OPEX, il a travaillé sans relâche pour défendre les valeurs et la mémoire du monde combattant. Il était un visage familier lors des cérémonies patriotiques et des forums des associations. Il portait des projets ambitieux pour rapprocher les générations, notamment en partageant l'histoire des conflits modernes avec les écoles de notre ville. Au nom du Conseil municipal et au nom de tous les Kremlinois, j'adresse nos pensées les plus sincères à sa famille et à ses proches. Nous allons faire, je vous prie, mesdames et messieurs, une minute de silence. Je vous remercie.

Je suspends la séance.

19 heures 34 à 19 heures 35 : suspension de séance

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

En ce début de Conseil municipal, je souhaitais faire également une communication à l'attention de mes collègues conseillers municipaux et également des Kremlinoises et Kremlinois. Au nom de notre Conseil municipal, je souhaite adresser un message de solidarité et de soutien à nos compatriotes de Mayotte durement touchés par le passage du cyclone Chido. Cette catastrophe naturelle a plongé de nombreuses familles dans la détresse, détruisant des habitations, perturbant l'accès à l'eau potable et à l'électricité, fragilisant encore davantage un territoire déjà confronté à des difficultés importantes. Face à cette épreuve, je tiens à rappeler que Mayotte est un département français à part entière. Nos compatriotes mahoraises et mahorais ne doivent pas se sentir isolés dans cette tragédie. Nous savons combien la solidarité nationale est essentielle en de telles circonstances. Nous nous associons pleinement aux efforts engagés pour reconstruire et soutenir les populations affectées. Depuis Le Kremlin-Bicêtre, nous voulons leur dire que nous ne les oublions pas. Nos pensées accompagnent celles et ceux qui souffrent. La Ville s'engagera, comme de nombreuses municipalités, pour participer aux actions de solidarité pour que Mayotte puisse se relever rapidement. L'unité et la fraternité doivent guider notre action face à ces événements dramatiques. Ce soir, j'ai une pensée pour l'ensemble de nos concitoyens touchés par ce drame, les victimes, leur famille, la diaspora mahoraise, notamment du Kremlin-Bicêtre, qui, je le sais, est également touchée dans sa chair. Je vous remercie.

J'ai une dernière communication à vous faire à propos de GRDF. Je tenais ce soir à attirer votre attention sur une situation préoccupante concernant le site d'acheminement de GRDF au Kremlin-Bicêtre. Nous avons récemment été alertés par les délégués syndicaux du Comité social et économique de GRDF Île-de-France des conséquences du plan d'économie annoncé par la direction de GRDF d'un montant de 180 millions d'euros sur 4 ans. Ce plan qui implique des fermetures de sites en Île-de-France menace directement 106 salariés du plateau d'acheminement situé sur notre commune, avenue de Fontainebleau. La mise en œuvre de cette réforme aurait des répercussions graves. Elle fragiliserait les vies des agents concernés, réduirait le bassin d'emplois local et, par extension, porterait atteinte à la qualité du service public auquel nous sommes tous attachés.

Avec Mathilde Panot, députée de notre circonscription et mes collègues conseillers départementaux, Ibrahima Traoré et Fatiha Aggoune, nous avons pris l'initiative de solliciter un rendez-vous auprès de la directrice générale de GRDF. Nous avons demandé à être reçus pour discuter de l'avenir de ce site stratégique et de ses salariés. Nous devons rester mobilisés pour défendre nos services publics, l'emploi local et les conditions de travail des agents. Je vous remercie.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Jacques Hassin. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. TAPA, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-François DELAGE, Maire

M. Jacques Hassin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024. Y a-t-il des interventions sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. TAPA, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-François DELAGE, Maire

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. J'ai été notifié que M. Belainoussi a donné pouvoir à Mme Hartmann. Or Mme Hartmann a déjà le pouvoir de M. Nicolle. On me dit que nous allons recevoir un autre pouvoir.

QUESTIONS ORALES

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais maintenant appeler les questions orales soumises par un certain nombre de conseillers municipaux. La première question est de Mme El Krete. Nous vous écoutons.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mesdames, messieurs, chers collègues, monsieur le Maire, ce soir, vous allez nous présenter une délibération relative au RIFSEEP incluant l'avis du Comité social territorial sur le sujet. Cependant, il est à noter que nous n'avons jamais eu de précisions quant à la composition de ce CST, malgré le fait que plusieurs délibérations s'y référant nous aient déjà été soumises pour vote. Pourriez-vous donc nous éclairer sur les points suivants :

- la composition exacte du CST territorial, notamment le collège d'élus qui y siègent et le nombre de représentants,
- les groupes syndicaux qui y sont représentés avec le détail de leur répartition,
- les modalités de vote sur cette délibération (nombre de votes favorables, de votes contre, d'abstentions, de NPPV), ainsi que les éventuelles absences.

Ces informations sont essentielles pour assurer une transparence totale à l'ensemble des élus du Conseil municipal et nous permettent de disposer des éléments nécessaires pour voter en connaissance de cause la délibération concernée.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Madame El Krete, je tiens tout de même à préciser que des informations concernant la composition du CST vous ont déjà été transmises en Commission municipale et sont d'ailleurs dans le compte-rendu qui a été communiqué. Comme précisé, le CST est présidé par moi-même, c'est-à-dire par le Maire, et composé de 6 élus, ainsi que de 6 représentants du personnel. La composition du CST fait d'ailleurs l'objet d'un arrêté du Maire consultable en Mairie si vous le souhaitez.

Concernant les votes du dernier CST du 3 décembre, je vous répondrai également que la réponse a été apportée en Commission et dans les comptes rendus.

Le collège des élus était favorable à l'unanimité. Dans le collège des représentants du personnel, il y avait 3 votes favorables, 2 abstentions et 2 votes contre.

La deuxième question orale est adressée par Mme Chiboub.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, un Conseil municipal des jeunes a été mis en place. Nous ne recevons aucune information. Qu'en est-il ? Il serait intéressant de nous communiquer un rapport avec les sujets traités et, plus généralement, de nous faire part d'un compte-rendu de ces conseils.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette question ? Non. Madame Chiboub, nous avons mis en place et voté collectivement fin 2022 la création d'un Conseil des jeunes qui a vu le jour en 2023. Ses premiers membres se sont réunis plusieurs fois tout au long de l'année pour établir une charte de fonctionnement, une feuille de route et des esquisses de premières actions. Vous avez également pu voir que le Conseil des jeunes a eu l'occasion de visiter des institutions pour se familiariser avec leur fonctionnement, notamment une visite du Sénat qui a donné lieu à un long article dans notre magazine municipal en mai dernier. En un an d'existence, ce Conseil a évidemment évolué. Des membres en sont partis. Nous avons récemment lancé une campagne de candidatures pour renouveler cette jeune instance. Les bases sont posées, notamment une charte de fonctionnement. Le premier Conseil des jeunes a travaillé à sa propre charte de fonctionnement. Nous attendons la prochaine plénière de ce Conseil pour avancer désormais vers les projets que porteront les jeunes Kremlinois engagés et qui, je l'espère, nourriront aussi nos débats en Conseil municipal. La question suivante est posée par Mme Couto.

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, l'avenue de Fontainebleau, axe majeur de notre commune, est aujourd'hui confrontée à des incivilités croissantes et à un aménagement inadapté rendant la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes particulièrement dangereuse. Cette situation préoccupe fortement les Kremlinois et soulève des questions sur la sécurité et la qualité de l'espace public. Pour répondre à ces problématiques, une reconfiguration complète de cet espace public doit être étudiée très sérieusement. Monsieur le Maire, quelles mesures concrètes et prioritaires envisagez-vous de mettre en œuvre pour réaménager et sécuriser cette avenue afin de garantir une meilleure cohabitation entre les usagers et prévenir tout risque d'accident ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette question ? Non. Madame Couto, je pense que nous sommes tous d'accord ici sur le fait que l'aménagement actuel de l'avenue de Fontainebleau ne convient plus aux modes de déplacement modernes et à la nécessité du partage d'espace en termes de mobilité. Sur la base des échanges de 2021 et de la Commission extramunicipale des mobilités, comme nous le faisons aujourd'hui avec la rue du Général-Leclerc, hier avec la rue Benoît-Malon et demain place de la République, nous nous engageons dans une adaptation de nos voies et de notre espace public aux mobilités douces tout en travaillant à l'apaisement de notre environnement et à son adaptation aux handicaps visuels et moteurs. Des échanges sont en cours. J'ai rencontré le mois dernier Olivier Capitanio, Président du Conseil départemental, pour travailler à une nouvelle avenue de Fontainebleau qui comprendrait notamment une piste cyclable sécurisée. Nous attendons le retour des services départementaux pour travailler plus finement sur cet axe. La question suivante est posée par M. Zinciroglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, nous avons été alertés et sollicités au sujet de plusieurs cas de harcèlement moral survenus au sein des services de la ville du Kremlin-Bicêtre sous la direction de M. Esteban Piard, Directeur général des services. Pour rappel, M. Piard est une figure reconnue de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Il a été Maire-Adjoint de 2014 à 2018 et a exercé les fonctions de directeur de cabinet de juin 2020 à février 2023. Nous avons été informés de plusieurs situations préoccupantes, notamment de cas de pression psychologique et de comportements inappropriés. L'un de ces dossiers a d'ailleurs conduit au dépôt d'une plainte. Monsieur le Maire, pourriez-vous nous préciser quelles mesures correctives et coercitives vous envisagez de mettre en œuvre pour mettre un terme à ce type de situation inacceptable qui porte gravement atteinte au bien-être et aux conditions de travail du ou des agents susceptibles d'être concernés ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, en tant qu'élu du Conseil municipal, il est de notre devoir de poser des questions et de soulever des sujets qui concernent la gestion des services municipaux, notamment lorsqu'ils touchent à des problématiques aussi graves que le harcèlement moral. Cela fait partie intégrante de notre mandat et de notre responsabilité envers les agents et les habitants. Ce droit, que nous confère la loi, est inscrit à l'article 2121-19 du Code des collectivités territoriales qui stipule que tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de ses fonctions, d'exprimer ses questions, observations, propositions à l'occasion des débats du Conseil municipal. Poser une question orale, comme celle de notre collègue Lionel Zinciroglu, relève d'un exercice légitime et légal.

Cela ne doit en aucun cas être perçu comme une attaque ou une mise en accusation, mais bien comme une démarche visant à clarifier une situation signalée et à garantir que des mesures appropriées soient prises.

Une question légitime, une démarche respectueuse. La question posée ne vise sûrement pas à diffamer, mais à comprendre ce qui est fait, ce qui est prévu et comment la Mairie assure que les agents bénéficient d'un environnement de travail respectueux. Nous avons tous à cœur le bien-être des agents. Ce sont eux qui font vivre nos services publics. Il est important de rappeler que poser une question sur des signalements, relayés par des agents ou par des tiers, n'équivaut pas à des accusations. C'est une démarche de transparence, de responsabilité dans le cadre des compétences qui nous sont confiées. Monsieur le Maire, nous vous demandons aujourd'hui de répondre clairement à ces questions. Quels sont les dispositifs qui existent pour recueillir et traiter les signalements de harcèlement dans les services municipaux ? Quelles actions correctives et préventives envisagez-vous pour garantir un cadre de travail sain et respectueux ? Et, en complément, pour assurer une gestion transparente et apaisée, nous suggérons qu'une instance extérieure soit mandatée pour examiner ces signalements de manière impartiale. Le Conseil municipal est le lieu d'échanges et de débats démocratiques. Il est donc normal et légal que des élus posent des questions, notamment sur des sujets aussi graves. Nous avons aujourd'hui une responsabilité collective, celle de garantir que nos agents soient protégés, respectés, accompagnés dans les difficultés.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Monsieur Khiar, ai-je un jour empêché qui que ce soit de poser des questions ?

Monsieur Zinciroglu, vous déformez, comme souvent, la réalité et vous présentez comme des faits avérés ce qui n'est aujourd'hui qu'une accusation faisant l'objet d'une enquête administrative. D'ailleurs, cette enquête ne concerne même pas les agents que vous nommez dans votre question, ce qui interroge. Ce n'est pas la première fois que vous vous en prenez en séance du Conseil municipal à des agents de la Ville, nommément. Et c'est inadmissible. Ça, c'est inadmissible. Le seul que vous avez le droit d'attaquer d'une certaine manière, c'est moi. Je vous demande donc de laisser les agents de la Ville en dehors de vos manœuvres. Ce type de propos ne vous grandit pas. Cela étant rappelé, j'ai effectivement pris connaissance il y a un mois d'une plainte déposée par un agent contre son supérieur hiérarchique. Après avoir échangé avec l'agent que j'ai reçu, j'ai demandé qu'une enquête administrative soit conduite. S'agissant de votre question, la Ville est particulièrement attentive aux conditions de travail de l'ensemble des agents et ne laissera jamais un agent en souffrance sans aide. Vous n'êtes toutefois pas sans savoir qu'une organisation administrative comme la nôtre obéit à des règles découlant notamment du statut de la fonction publique qui prévoit des procédures d'enquête contradictoires et des échelles de sanction, si cela s'avère nécessaire. Ces règles s'imposent à nous. Il est évident que nous n'y dérogerons pas. Si vous me demandez donc en creux si un agent serait licencié du jour au lendemain, la réponse est non. Ce sont peut-être les pratiques que vous défendez, mais ce n'est pas le fonctionnement de l'administration municipale. Ma mission est de protéger les agents, qu'ils dénoncent des situations comme victimes ou qu'ils soient accusés de faits qu'ils contestent. Ils peuvent compter sur moi pour cela, dans un sens comme dans l'autre, pour le bien de chacun.

La prochaine question est adressée par M. Ruggieri.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Juste avant de m'exprimer, je signale un problème technique depuis plusieurs conseils municipaux. Cela fonctionne, mais le son est de piètre qualité. Dans le passé, on entendait les intervenants. Là, j'ai eu les pires difficultés à entendre l'intervention de notre collègue. Il faudrait peut-être faire un effort dans ce domaine.

Jean-François DELAGE, Maire

Juste un petit conseil. Ne touchez pas votre micro quand vous parlez et approchez-vous assez près.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

La question que je pose aujourd'hui est relative aux logements sociaux gérés par KBH. De nombreux locataires des logements sociaux administrés par KBH, dont vous êtes le Président, nous alertent régulièrement sur l'état préoccupant de leur cadre de vie marqué par une dégradation croissante des bâtiments. Parmi les problèmes récurrents signalés figurent des dégâts des eaux, des peintures écaillées, des présences de moisissures, des systèmes de ventilation défaillants, des murs saturés d'humidité, un chauffage insuffisant, le béton qui s'érode. La liste n'est pas exhaustive. Face à ces constats alarmants, il est impératif d'agir pour répondre aux besoins des habitants et pour se conformer aux obligations légales en matière d'entretien et de rénovation énergétique des bâtiments. La loi « climat et résilience » impose aux collectivités locales l'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux visant à assurer la maintenance et la rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment des logements sociaux. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Outre son importance écologique, cette démarche revêt également un enjeu social majeur. Ces rénovations contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants tout en les protégeant des effets du froid et des vagues de chaleur. Elles contribuent aussi à baisser les charges des locataires. Nous attendons donc que soit présenté, lors d'un prochain Conseil municipal, un plan pluriannuel de rénovation des logements sociaux et des bâtiments publics. L'état actuel du patrimoine géré par KBH est très préoccupant. Il est de votre responsabilité de répondre aux attentes légitimes des locataires tout en respectant les obligations légales relatives à l'entretien et à la rénovation énergétique du parc public.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Non. Monsieur Ruggieri, ce soir, vous ne m'apprenez rien, malheureusement. Je suis parfaitement au fait de l'état de certaines résidences du parc locatif de KBH et, pour cause, c'est notamment parce que le bailleur précédent a abandonné ce parc et ses locataires pendant quelques années que nous avons décidé de reprendre la main. Des études sont en cours pour la rénovation des Hauts-Martinet et des Barnuffles. Les autres ensembles viendront dans un second temps. Le plan pluriannuel d'investissement et de travaux est en cours de réalisation. Tout ne peut pas être mené de front d'un seul coup. Vous le savez bien.

Mais nous travaillons avec les équipes de KBH à faire au plus vite et bien. Je m'étais engagé à faire un point sur KBH et les travaux d'ampleur en cours à N + 1. Ce sera fait en début d'année prochaine. La question suivante est posée par Mme Hartmann.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, ma question sera la suivante. À ce jour et au vu des données dont vous êtes susceptible de disposer sur le nombre d'adhésions, ainsi que le profil des adhérents, quel bilan tirer de la mutuelle communale depuis sa mise en place au Kremlin-Bicêtre ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Non. Je vous remercie pour cette question qui touche un sujet essentiel, celui des soins accessibles à tous. Nous sommes assez fiers, j'avoue, d'avoir pu mettre en place cette mutuelle communale pour permettre aux Kremlinois, notamment les plus vulnérables, d'accéder à une couverture santé adaptée et à moindre coût. De plus en plus de villes mettent en place ces mutuelles communales pour favoriser l'accès aux soins. À ce jour, nous pouvons dresser un bilan. Selon les mots de la mutuelle elle-même qui a d'autres villes dans son escarcelle, ce sont de bons résultats. 329 personnes sur notre commune bénéficient à ce jour de cette mutuelle communale. Ce chiffre témoigne de l'utilité et de l'impact concret de ce dispositif. 177 adhésions ont été enregistrées, confirmant l'attractivité de l'offre. 52 permanences ont été tenues, avec plus de 300 rendez-vous réalisés, pour informer, accompagner et répondre aux besoins des habitants. Une demi-journée de permanence est au moins assurée chaque mois pour maintenir cette proximité. Nous continuons à faire connaître cette mutuelle. Si des Kremlinoises et des Kremlinois qui nous écoutent ce soir n'ont pas encore de mutuelle, qu'ils n'hésitent pas à prendre contact avec la Ville. On sera ravi de leur fournir toutes les informations. La question suivante est celle de Mme Bensettiti.

Mounia BENSETTITI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, les riverains de la rue du Général-Leclerc ont appris avec surprise la décision de supprimer 58 places de stationnement dans leur rue afin de créer une piste cyclable à double sens. Cette décision aura un impact significatif sur la vie quotidienne des résidents qui se voient privés d'un service essentiel : le stationnement à proximité de leur domicile. Au regard de cette situation, nous vous sollicitons afin de connaître les mesures compensatoires que vous envisagez de mettre en place pour préserver le droit au stationnement résidentiel des riverains de cette rue.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Nul n'est besoin de rappeler la densité urbaine du bas de la ville qui accueille, de plus, un tissu de petits commerces qui drainent une clientèle qui n'est pas que de proximité. Stationner est en effet de plus en plus difficile dans cette zone, quelle que soit l'heure de la journée. Or la situation va s'aggraver puisque le nouvel immeuble rue du 14-Juillet, en voie de terminaison, sera sans parking. Ultérieurement, l'immeuble 4 place Jean-Jaurès ne comportera que 20 parkings pour 29 logements, plus un projet de brasserie qui est susceptible de drainer des personnes étrangères au quartier.

Face à cela, nous avons déjà eu certes des réponses lors du Conseil municipal de juin. Mme Étienne nous a déjà dit qu'il n'était pas prévu de contreparties. Elle nous disait même qu'il n'était pas prévu de creuser des souterrains, etc. Sa réponse a été récemment et sèchement réitérée sur la page Facebook de la Ville à un Kremlinois qui s'interrogeait sur la situation ainsi créée. Réponse facile quand n'on n'est pas soi-même concerné. Vous-même, monsieur le Maire, vous avez indiqué, lors de ce fameux Conseil municipal, que vous envisagez de vous rapprocher d'Okabé et de son parking qui a, en effet, beaucoup de places. Vous disiez même, dans votre intervention, qu'« il y aura des solutions pour la cinquantaine ou la soixantaine de places qui vont être supprimées ». Et vous ajoutiez : « Nous avons commencé à parler avec Okabé de ces choses-là et de leur utilisation du parking ». Force est de constater que cette volonté, jusqu'alors, n'a pas produit d'effet. La méthode retenue, non dépourvue d'une certaine brutalité, loin de créer les conditions d'un usage sereinement partagé de l'espace public, dresse les usagers les uns contre les autres. Elle pénalise une fraction de nos concitoyens dont on peut sans grand risque penser qu'ils ne font pas partie des plus favorisés de la commune.

Ce projet, en finalité, crée une rupture d'égalité entre les Kremlinois éligibles au forfait de stationnement. Je pense qu'il vous appartient, monsieur le Maire, de prendre en compte les besoins de ces riverains en prenant des engagements clairs en vue de les accompagner.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Madame Bensettiti, je vous remercie pour votre question sur la piste cyclable bidirectionnelle de la rue du Général-Leclerc. Permettez-moi tout d'abord de rappeler que cette décision s'inscrit dans le cadre du schéma de mobilité élaboré en 2021 qui a fait l'objet de réunions publiques dès 2021. Ce projet a pour objectif de répondre aux défis de notre époque en matière de mobilité, de sécurité et, surtout, d'aménagement de l'espace. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer les déplacements à vélo, mais aussi de repenser l'espace public pour mieux répondre aux besoins des piétons, des mobilités douces et, à terme, de l'ensemble des usagers, y compris automobilistes. À ce stade, 58 places de stationnement de surface seront enlevées. Nous passons à la première délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Cette délibération se trouve sur votre table. Elle concerne l'attribution d'une aide financière exceptionnelle pour les habitants de Mayotte. Dans la mesure où cette délibération vous est proposée en séance, il y a nécessité d'abord à ce que nous acceptions l'ajout de ce sujet en séance par un vote à l'unanimité. S'il y a un vote contre, nous ne passerons pas cette délibération en séance. Dans un premier temps, je mets aux voix l'ajout de cette délibération.

Résultat du vote (ajout de la délibération)

Votants : 33

Pour : 33 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUZ, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme BADOZ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. TAPA, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-François DELAGE, Maire

Cet ajout de délibération est approuvé à l'unanimité. Samedi 14 décembre, le cyclone tropical intense Chido a frappé de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et ses habitants. Les rafales observées ont dépassé les 200 km/heure. Les cumuls de précipitations sont estimés à 176 mm en 12 heures. Au-delà de ces 12 heures, les pluviomètres ont cessé d'envoyer des données. Une dégradation de l'état de la mer a, en outre, été observée avec des vagues moyennes de 5,30 mètres et des hauteurs maximales de 9,30 mètres, en dehors du lagon nord-ouest de l'île. Il s'agit d'un cyclone d'une ampleur inédite depuis plus de 90 ans pour Mayotte. À ce jour, le bilan des pertes humaines est encore inconnu, mais il s'élève déjà à 31 personnes décédées à l'hôpital et 1 373 blessés. L'alimentation en eau fonctionne à 50 % sur l'île. L'électricité n'est que partiellement remise en route. Fidèle à sa tradition de solidarité, notamment dans le cas de catastrophes naturelles, il est proposé au Conseil municipal que la Ville du Kremlin-Bicêtre verse une aide financière exceptionnelle pour les habitants de Mayotte à hauteur de 2 000 € et ce, à la Fondation de France qui fait le lien avec cette île et avec les secours. La Fondation de France agit sur place pour venir en aide aux habitants. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes évidemment favorables au principe de cette subvention, comme l'a fait à plusieurs reprises le Conseil municipal lors d'événements de nature similaire. Mais il nous semble que cette somme de 2 000 €, à l'échelle de la ville, a un caractère quelque peu dérisoire. Cela ne représente même pas 10 centimes par habitant. J'ai vaguement souvenir que, lorsque nous avons voté dans le passé des subventions de cette nature, elles étaient plutôt autour de 50 centimes par habitant, c'est-à-dire environ 12 000 €, ce qui me paraîtrait quand même plus à la hauteur, même si 12 000 €, vu l'ampleur des dégâts, peuvent sembler encore insuffisants. Notre groupe considère que le geste a un caractère d'aumône un peu ridicule.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Au-delà de cette catastrophe, je voulais insister sur un point particulier qui est celui de l'urgence sanitaire. Sur place, avant même le passage de l'ouragan, on avait relevé un certain nombre de cas de choléra. Comme vous le savez peut-être, c'est transmis par l'eau impropre. Il y a vraiment un risque d'épidémie de choléra. C'est la raison pour laquelle l'État a envoyé des hôpitaux de campagne militaires pour cette question sanitaire qui risque de se poser vraiment à très court terme, même si on amène au fur et à mesure de très grosses quantités d'eau minérale. Mais cela n'atteint absolument pas toutes les zones sinistrées. Il y a en plus une possibilité de catastrophe sanitaire, raison de plus pour soutenir cette proposition d'aide, comme beaucoup d'aides qui sont adressées à la Fondation de France. Si chaque municipalité en faisait de même, on arriverait à adresser une somme à la Fondation de France qui pourra être utile.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? Non. Pour vous donner quelques éléments, monsieur Banbuck, les communes voisines ont voté plutôt des subventions aux alentours de 1 500 €. L'EPT attribue 15 000 €. Le montant de 2 000 € n'est pas complètement ridicule par rapport à ce qui a été fait autour. J'ose espérer que, si l'ensemble des communes attribuent 1 500 ou 2 000 €, cela donnera quelque chose de plutôt intéressant. On réfléchit actuellement à mettre une cagnotte en vue de recevoir des dons éventuellement en mairie à partir de la semaine prochaine. La situation étant ce qu'elle est, elle ne va pas se résorber en quelques jours. Ils auront encore besoin d'aide de la part des populations ici, sur place, en France, et peut-être également de la part des collectivités. Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (subvention)

Votants : 33

Pour : 33 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUZ, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme BADOZ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. TAPA, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous remercie de cette unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-130 A ET B. ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Jean-François DELAGE, Maire

M. Jean-Philippe Édet, 5^e Adjoint au Maire, m'a informé de sa démission de son poste d'adjoint au sein de notre assemblée. M. le Préfet du Val-de-Marne ayant accepté sa démission par retour de courrier, le Conseil municipal est amené à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. L'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales précise qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues, soit au scrutin secret à la majorité absolue. Pour rappel, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers du même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-10 et sur décision du Conseil municipal, les adjoints remplaçants prendront place dans l'ordre du tableau, soit à la suite des adjoints en fonction, soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Nous allons opérer ce vote en deux temps. Un premier vote à main levée vous sera demandé pour déterminer le rang du nouvel adjoint. Je vous propose simplement que le futur adjoint prenne la place de Jean-Philippe Édet au 5^e rang et que le remplaçant devienne ainsi 5^e Adjoint en lieu et place de Jean-Philippe Édet. Y a-t-il des interventions sur ce premier vote à main levée ? Non.

Résultat du vote (délibération n° 2024-130 A/rang de l'Adjoint)

Votants : 33

Pour : 20 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUQ, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme BADOQ, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. TAPA, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-François DELAGE, Maire

La première partie de la délibération à main levée est donc adoptée. Nous en venons au vote à bulletin secret pour remplacer M. Édet. Avant de passer au vote, je voudrais remercier M. Édet pour son engagement dans les diverses fonctions qu'il a occupées en tant qu'Adjoint au Maire depuis 2020, d'abord à la petite enfance, puis aux finances et, enfin, à l'éducation cette année. Je voudrais aussi lui dire tout le plaisir que j'ai à travailler avec lui et à continuer à le faire. Je souhaite que M. Édet soit conseiller municipal délégué et garde la délégation des anciens combattants et correspondant Défense, fonction pour laquelle il y a eu une délibération en 2022. M. Édet peut parfaitement conserver ses fonctions.

Je vous propose la candidature de M. Patrick Aouday en remplacement de M. Jean-Philippe Édet, Patrick Aouday devenant Adjoint au Maire chargé des marchés forains. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

**Jean-Philippe ÉDET, Conseiller municipal délégué au Monde combattant et Correspondant Défense
(Génération Écologie et Sociale)**

Monsieur le Maire, chers collègues, je quitte ce mandat à la suite d'un déménagement pour des raisons professionnelles. Je voulais en profiter pour remercier toutes les personnes avec qui j'ai pu collaborer, particulièrement durant ce court passage à délégation de l'éducation. Je pense aux directions d'école, aux enseignants, aux parents d'élèves ainsi qu'aux services de la Ville (éducation, régie de travaux, entretien offices et également restauration). Ce secteur est vraiment passionnant, mais tout aussi exigeant. Je pense particulièrement aux problématiques que nous avons pu rencontrer et qui reviennent souvent de travaux et d'entretien, ce qui est lié au fait que nos écoles sont des bâtiments assez anciens. Pourtant, grâce au dialogue soutenu et toujours bienveillant, où chacun dans son rôle a pu défendre l'intérêt des élèves kremlinois, nous avons réussi à trouver des solutions à un certain nombre de problématiques. Je veux les remercier, toutes et tous, pour leur engagement en ce sens. Je veux leur dire que j'ai tâché de faire de mon mieux, avec mes qualités et mes défauts, mais en tout cas avec la volonté sincère et résolue de faire avancer les dossiers que j'ai trouvés à l'occasion de ma prise de mandat.

Monsieur le Maire l'a indiqué, attaché à cette Ville, je resterai membre de cette assemblée en qualité de conseiller municipal délégué pour continuer à œuvrer pour Le Kremlin-Bicêtre.

Je fais un aparté. La rumeur circulait depuis quelque temps sur mon déménagement, sans que l'on sache vraiment si je restais ou non au Conseil municipal. J'ai reçu un certain nombre de témoignages de sympathie de la part de Kremlinois, d'agents communaux ou de conseillers municipaux, même d'opposition. Je veux en profiter pour les remercier et leur dire que ma sympathie est réciproque. Ces témoignages sont la preuve que les divergences d'opinions n'empêchent en rien le respect et la courtoisie dans un esprit républicain auquel, je l'espère en tout cas, j'ai toujours essayé de me conformer. Comme il s'agit vraisemblablement de la dernière séance de l'année, j'ai formé le vœu que, pour cette séance et les suivantes, même si, je le sais, l'approche des échéances électorales ravive toujours les passions, que nous puissions poursuivre nos travaux et nos débats au sein de cette assemblée dans cet état d'esprit, sans retomber dans les invectives ou règlements de comptes, auxquels, malheureusement, nous avons pu assister.

Je veux conclure mon intervention en vous remerciant, monsieur le Maire, pour la confiance que vous m'avez accordée sur cette délégation. Porter l'écharpe est une lourde responsabilité autant qu'un honneur. C'est une exigence et une expérience riche pour laquelle je suis reconnaissant.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous remercie, monsieur Édet. Après tout, les qualités et les défauts sont ce qui fait l'humain.

S'il n'y a pas d'autres candidatures que celle de M. Aouday, nous allons passer au vote. Je vous propose deux assesseurs. Nous allons procéder comme d'habitude en prenant le conseiller le plus jeune et celui le plus âgé. Madame Hartmann et madame Paris, si vous en êtes d'accord, je vous demande de nous rejoindre en tant que qu'assesseures à côté de la table de vote. Les conseillers municipaux disposent d'enveloppes et de bulletins sur table. Je vais procéder à l'appel nominal selon la liste de présents de tout à l'heure : M. Delage, M. Raymond, Mme Azzoug représentée par Mme Museux, M. Chiakh, Mme Gestin, M. Édet, Mme Museux, Mme Fourcade, M. Hassin, Mme Étienne, M. Hémerly, Mme Bocabeille, M. Traoré représenté par Mme Gestin, Mme Thiam, Mme Bassez représentée par Mme Étienne, Mme Bricout, M. Giblin, M. Boufraine représenté par M. Khiar, M. Khiar, Mme Badoc représentée par Mme Defrance, Mme Defrance, M. Banbuck, M. Nicolle représenté par Mme Hartmann, Mme Hartmann, M. Ruggieri, Mme Chiboub, Mme Couto, M. Zincioglu, Mme El Krete, M. Chappellier, Mme Paris, Mme Bensettiti, M. Aouday.

À l'appel de leur nom, les élus déposent un bulletin dans l'urne.

Jean-François DELAGE, Maire

Le vote est clos. Nous passons à l'ouverture de l'urne et au dépouillement.

Il est procédé au dépouillement.

Résultat du vote (délibération n° 2024-130 B)

Votants : 33

Candidature de Patrick Aouday : 20

Bulletins nuls : 13

Jean-François DELAGE, Maire

M. Aouday est donc élu 5^e Adjoint.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je vous remercie de me laisser la parole. Je voulais dire quelques mots pour mon « camarade » Patrick Aouday. Je sais qu'il n'apprécie absolument pas quand j'utilise cette expression, mais, vous le savez sans doute, nous avons été militants ensemble pendant plusieurs années dans le même parti politique, un grand parti de gouvernement, qu'il a quitté bien avant moi. Nous avons mené ensemble de belles campagnes électorales. À ce titre, nous avons toujours gardé des relations, me semble-t-il, très amicales. Je ne voudrais pas le mettre en difficulté en disant cela, bien entendu.

Je tenais à lui transmettre des félicitations républicaines pour ce poste d'adjoint qu'il mérite très amplement pour ces années passées à militer, voire même, si je puis me permettre, ces décennies de militantisme. S'il y a bien quelqu'un qui mérite cette écharpe, c'est bien Patrick Aouday.

Jean-François DELAGE, Maire

Merci, monsieur Ruggieri. Et je suis ravi de l'avoir à mes côtés.

20 heures 32 : arrivée de M. TAPA.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je vous signale l'arrivée du pouvoir de M. Belaïnoussi en ma faveur.

Jean-François DELAGE, Maire

Le Conseil municipal est désormais au complet. Nous passons à la délibération suivante.

Au préalable, je vous indique qu'il a été signalé et adopté en Conférence des présidents que des délibérations, notamment celles-ci autour du sport et des conventions d'objectifs avec le CSAKB, l'USKB, le KB Futsal, Citoyenneté active et le versement d'avances sur subvention que va vous présenter Julie Defrance, seront présentées de manière groupée. Vous me direz ensuite si vous préférez que nous votions par délibération ou sur le groupe intégral de délibérations. Il y aura aussi une présentation groupée des deux délibérations concernant l'ADASE, des délibérations présentées par M. Frédéric Raymond concernant le parvis de la gare, des délibérations concernant les ressources humaines que je vous présenterai. Je vous précise également qu'il ne sera pas fait de présentation des rapports annuels de l'EPFIF, de Q-Park, du SIGEIF, du SIPPPEC et du SIFUREP. Nous prendrons les questions et les remarques s'il y en a.

N° 2024-131. SPORTS. – ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS 2025-2027 AVEC LE CLUB SPORTIF ET ATHLÉTIQUE DU KREMLIN-BICÊTRE (CSAKB)

N° 2024-132. SPORTS. – ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS 2025-2027 AVEC L'UNION SPORTIVE DU KREMLIN-BICÊTRE (USKB)

N° 2024-133. SPORTS. – ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS 2025-2027 AVEC LE CLUB KREMLIN-BICÊTRE FUTSAL (KB FUTSAL)

N° 2024-134. SPORTS. – ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025-2027 AVEC CITOYENNETÉ ACTIVE

N° 2024-135. SPORTS. – ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025-2027 AVEC LE CSAFKB

N° 2024-136. SPORTS. – VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES. – EXERCICE 2025

Julie DEFRANCE, Conseillère Municipale déléguée aux sports, équipements et rayonnement sportifs (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, Kremlinoises, Kremlinois, les délibérations sur les conventions d'objectifs et de fonctionnement portent sur le renouvellement de celles mises en place en 2022. Ces conventions ont été établies avec les différentes associations sportives (CSAKB, KB Futsal, USKB, Citoyenneté active et CSAFKB). Elles sont une durée d'engagement de 3 ans.

Afin de les renouveler au mieux, un travail approfondi a été mené par le Service des sports, que je remercie, en collaboration avec les associations concernées qui ont pu faire remonter leurs besoins et leurs suggestions.

La municipalité a notamment souhaité revoir les critères et les modalités de versement des subventions afin de veiller au mieux aux engagements des clubs, tels que les actions handisport qui bénéficient dorénavant d'une ligne budgétaire propre, tout comme la féminisation du sport. Ces nouvelles conventions ont également pour objectifs d'améliorer l'encadrement des associations, les relations avec les services municipaux et d'intégrer une nouvelle obligation portant sur la mention du partenariat avec la Ville sur les outils de communication du club. Comme vous avez pu le constater, le vote du budget primitif interviendra en mars 2025. Pour le bon fonctionnement des associations sportives locales et la continuité de leurs activités, il nous paraît primordial de leur verser une avance sur leur subvention. Ainsi a-t-il été proposé aux associations de recevoir leur subvention en trois temps : une avance en janvier, un deuxième versement un mois après l'adoption du budget et, enfin, le solde après analyse et évaluation des engagements notifiés dans les conventions d'objectifs. Les nouvelles subventions sont les suivantes : 299 K€ pour le CSAKB, 60 500 € pour l'USKB, 63 750 € pour le KB Futsal et pour 7 000 € pour Citoyenneté active.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur l'ensemble de ces délibérations ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous nous soumettez une nouvelle convention d'objectifs de 2025 à 2027 avec les associations sportives. Le CSAKB, comme les autres clubs ou associations de la ville, ouvre ses activités en décalage du calendrier budgétaire de la municipalité. C'est donc en septembre que les activités sportives débutent avec les inscriptions pour l'année.

Le prévisionnel de versement de la subvention devrait être plus précis et non basé sur une variable, comme vous le mentionnez à l'article 7 de la convention. Il est nécessaire de mentionner le mois pour le deuxième versement, comme c'est le cas pour les deux autres versements, ce qui permettra aux associations d'avoir une visibilité sur les mois de versement de la subvention. Cette demande d'amendement concerne plusieurs conventions sportives.

À l'article 25 de la convention, vous indiquez que « la Ville propose de recruter un athlète issu de la liste des sportifs de haut niveau ». La convention qui nous est soumise est sur 3 ans. Quelle sera la durée de ce recrutement ? Sera-t-elle celle de la convention sur 3 ans ? Ou moins ? Ou plus ? À quelle date débutent les travaux de réhabilitation du COSEC et de la salle des sports ? Durant les travaux, où se dérouleront les activités sportives ?

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, tout en saluant l'objectif de renforcer l'accès aux sports pour tous à travers cette convention, pourriez-vous préciser comment la Ville compte s'assurer de l'efficacité des nouvelles obligations et modifications, en particulier concernant le suivi des objectifs liés au handisport et à la pratique féminine, la transparence sur l'utilisation des subventions revalorisées et le mécanisme de contrôle et d'évaluation pour garantir un usage optimal des ressources mises à disposition par la Ville ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Julie DEFRANCE, Conseillère Municipale déléguée aux sports, équipements et rayonnement sportifs (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je vous remercie pour vos questions. Je réponds d'abord à Mme El Krete, en ce qui concerne l'évaluation du cadre mis en place pour le handisport et la féminisation du sport, chaque année, on demande un compte-rendu aux associations et on évalue en fonction des événements qui sont faits et de ce qui nous est remonté. Le dernier versement pourrait évoluer en fonction de l'évaluation et des critères remplis ou non, comme indiqué dans la convention.

En ce qui concerne les questions de Mme Chiboub, il me semble que les mois sont précisés sur les versements des subventions. Il y a une première partie en janvier, comme je l'ai précisé, une deuxième partie suivant le mois d'adoption du budget. Celui-ci étant adopté en mars, la deuxième partie est versée en avril. Le troisième versement intervient en juin, comme précisé dans la convention. Je ne me souviens pas du dernier point. Je n'ai pas eu le temps de noter.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Il y avait un point sur le recrutement de l'athlète issu de la liste des sportifs de haut niveau. La convention qui nous est soumise est sur 3 ans. Quelle sera la durée du recrutement ? Sera-t-elle celle de la convention sur 3 ans ? Ou moins ? Ou plus ? À quelle date débutent les travaux de réhabilitation du COSEC et de la salle des sports ? Durant les travaux, où se dérouleront les activités sportives ?

Julie DEFRANCE, Conseillère Municipale déléguée aux sports, équipements et rayonnement sportifs (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Concernant l'emploi d'un sportif de haut niveau, je ne peux pas répondre à cette question. Par exemple, le contrat au Futsal a duré un an. Le joueur est ensuite parti. Le contrat a donc duré un an. Après, si le sportif reste 3 ans et qu'il souhaite continuer son emploi au sein de la Mairie, il est bien sûr invité à continuer son emploi au sein de la Mairie.

En ce qui concerne les travaux de réhabilitation du COSEC, pour le moment, nous avons rafraîchi les tapis de tatami du dojo. Une grande série de travaux aura lieu sur le temps des vacances. C'est tout ce que je peux vous dire actuellement.

Jean-François DELAGE, Maire

Ce sera en fonction des décisions budgétaires prises sur le budget 2025. Un certain nombre de choses sont à l'étude pour le moment. La réhabilitation, telle qu'elle était prévue, du COSEC et du gymnase Ducasse, doit être réétudiée, réévaluée et faire l'objet notamment de réunions avec l'architecte. À l'heure actuelle, le projet est trop ambitieux pour les finances de la Ville. Il est nécessaire de revoir les choses de façon à ce que cela soit soutenable budgétairement. C'est la raison pour laquelle nous avons freiné un peu sur ces deux réhabilitations afin que des études soient menées à nouveau et nous satisfassent d'un point de vue budgétaire. En attendant, un certain nombre de choses sont prévues en termes de rénovation, de réhabilitation, de changements (tapis de judo). Nous sommes en train d'examiner les choses pour refaire l'intégralité du stade, par exemple, qui arrive en fin de vie. De toute façon, on ne sera plus autorisé à utiliser les petites billes qui sont utilisées à l'heure actuelle. Ce matériau, en vogue il y a quelques années, a été déclaré inutilisable aujourd'hui. Il y a un vrai changement à faire. D'autres rénovations sont à faire et à imaginer avant de s'attaquer au COSEC et au gymnase Ducasse qui nécessitent d'être repensés. Le jour où on arrivera à des devis et à un projet soutenable pour les finances de la Ville, tout sera alors mis en place pour que les clubs sportifs aient accès à d'autres lieux, dans la ville et dans le cadre de partenariat avec les villes voisines. Nous n'en sommes pas là. Ce sera parfaitement préparé par les services, je n'en doute pas. Voilà ce que l'on pouvait dire sur l'ensemble des rapports.

Avant de passer aux explications de vote, souhaitez-vous voter sur l'intégralité de ces délibérations ou voter par délibération ? Je comprends que vous souhaitez voter par délibération. Y a-t-il des explications de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, j'apporte une précision pour la délibération qui concerne le CSAKB, en tant que membre du Comité directeur du CSAKB et trésorier de la section gymnastique depuis septembre 2024, par souci d'éthique, je ne participerai pas au vote de la délibération n° 2024-131.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2024-131/CSAKB)

Votants : 35

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 1 (M. ZINCIROGLU)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2024-132/USKB)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2024-133/KB Futsal)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2024-134/Citoyenneté active)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2024-135/CSAFKB)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2024-136/versement d'avances)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons aux délibérations suivantes.

N° 2024-137. CULTURE. – ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS 2025-2027 AVEC L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIOÉDUCATIVES (ADASE)

N° 2024-138. CULTURE. – VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIOÉDUCATIVES (ADASE). – EXERCICE 2025

Jean-François DELAGE, Maire

Dans cette convention avec l'ADASE pour les exercices 2025, 2026 et 2027, les engagements fixés sont d'accueillir la population de la ville dans sa diversité, de favoriser les actions en faveur du handisport, de développer l'accès des femmes aux activités proposées. Quelques modifications visent à améliorer et à fluidifier la communication entre la Ville et l'association, à mettre à jour les différents tarifs et leur valorisation financière et, enfin, à modifier les modalités de versement des subventions en lien avec le nouveau calendrier budgétaire de la Ville. La Ville s'engage à continuer dans la durée à accompagner cette association.

La délibération n° 2024-138 concerne, comme pour les associations précédentes, le versement d'une avance de subvention à l'ADASE en attendant que le budget soit voté en mars. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces deux délibérations ? Non. Voulez-vous voter par délibération ou par groupe ? Je comprends que vous voulez voter par groupe. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibérations n° 2024-137 et 2024-138/ADASE)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-139. FINANCES. – VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES. – EXERCICE 2025

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, le Conseil municipal du 27 mars 2025 sera appelé à se prononcer sur le budget primitif 2025 de la Ville. Afin de permettre aux associations ou organismes de continuer à fonctionner jusqu'au vote du budget primitif, la commune peut leur verser un acompte. Cette possibilité concerne les organismes ayant bénéficié d'une subvention au cours de l'année précédente. Dans ce cadre, il est proposé de verser des acomptes à valoir sur le montant annuel des subventions 2025 aux organismes suivants :

– CCAS : 182 500 €,

– Caisse des écoles : 7 500 €,

– Centre d'information féminin et familial, Centre d'information sur les droits de la femme du Val-de-Marne (CIFI, CIDE), accès aux droits, aides aux victimes : 3 500 €,

– Association crèche parentale Les Petits Cailloux : 16 250 €.

Le total est de 209 750 €. Ces crédits seront obligatoirement inscrits au budget primitif 2025.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, l'avance proposée pour chaque organisme correspond à environ 25 % du montant prévisionnel total. Pour le CCAS, le pourcentage est beaucoup plus élevé. Comment expliquez-vous cela ?

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je n'ai pas calculé les pourcentages pour déterminer s'il était de 25 % exactement. Par rapport à la Caisse des écoles, au CIFI et à l'Association de la crèche parentale Les Petits Cailloux, à mon avis, le CCAS a une somme plus importante étant donné tous les dossiers traités. Les personnes en difficulté ont besoin d'une aide permanente.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est bien 25 % pour le CCAS (182 500 € par rapport à 730 000 € budgétés). Le pourcentage est le même. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-140. VIE ASSOCIATIVE. – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS. – EXERCICE 2025

Fatoumata THIAM, Maire-Adjointe chargée de la vie associative, des loisirs, du numérique et du Conseil de quartier Martinets/Le Plateau (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, la Ville du Kremlin-Bicêtre soutient activement les associations locales, d'une part, avec des aides financières et, d'autre part, en leur apportant un soutien logistique et matériel tout au long de l'année. La présente délibération vise à attribuer à diverses associations locales une subvention de fonctionnement pour l'année 2025. Pour l'année 2025, la Ville maintient son engagement financier et envisage de consacrer 33 000 € de subventions aux associations kremlinaises. Ces crédits sont divisés en trois aides financières annuelles, selon les dossiers déposés par les associations : deux sessions d'appels à projets (premier et second semestre 2025) et une subvention relative au fonctionnement de l'association en 2024 pour 2025.

Le nombre de dossiers reçus pour la demande de subvention de fonctionnement est en baisse : 37 dossiers acceptés sur 45 en 2024 et 34 dossiers acceptés sur 39 en 2025. Le rejet de certains dossiers est motivé par le fait que les associations en question ne sont pas kremlinoises et ne justifient pas d'une activité au Kremlin-Bicêtre (Culture du cœur 94 en Val-de-Marne, Entraide et Amitié, Les Auxiliaires des aveugles, Comité Val-de-Marne de la Prévention routière, Un bouchon, une espérance). Après examen des dossiers, il est proposé une subvention pour les associations suivantes : Accueil Fraternel : 400 €, Amicale des boulistes : 350 €, Arbre Sec : 200 €, Art Cœur : 400 €, Art et marges : 200 €, Avant que ça commence : 200 €, Club échanges patchwork : 400 €, FNAME-OPEX 94 : 250 €, Hush : 200 €, Karotte : 300 €, KB API : 200 €, Kremlimpro : 300 €, La grange aux Queulx : 300 €, Compagnie La Réchappe : 200€, La Ruche du KB : 300€, L'atelier des Arts : 400€, Ligue des Droits de l'homme : 200€, Les Buveurs de thé : 200€, Compagnie les oiseaux de nuit : 300€, Rafamiray : 250€RESF : 300€, Association départementale des Restaurants du cœur : 400€, Compagnie Safra : 200 €, Délégation du Val-de-Marne du Secours catholique : 350 €, Fédération du Val-de-Marne du Secours populaire : 350 €, Société des membres de la Légion d'honneur : 250 €, Stop addiction alcool : 350 €, Terras Do Minhho : 350 €, Compagnie The Singing Mice : 300 €, UD 94 CGL : 300 €, UFAC KB : 2 800 €, FO : 250 €, CGT : 250 €, CFDT 250 €.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Non. Avant de passer au vote, je vous informe que Christine Museux et Patrick Aouday ne prendront pas part au vote sur cette délibération dans la mesure où ils sont dans deux d'entre elles. Y a-t-il des explications de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, ainsi que nous l'avons fait l'année dernière, nous allons vous demander de prendre en compte une abstention pour les subventions à destination des groupes syndicaux CGT, FO et CFDT. Pour le reste, nous voterons pour.

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons au vote sur l'ensemble de la délibération.

Résultat du vote (toutes les associations sauf CGT, FO, CFDT)

Votants : 35

Pour : 33 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prennent pas part au vote (déport) : 2 (Mme MUSEUX, M. AOU DAY)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote (CGT, FO, CFDT)

Votants : 35

Pour : 28 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote (déport) : 2 (Mme MUSEUX, M. AOU DAY)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-141. SOLIDARITÉS. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR L'OUVERTURE D'UN LIBRE-SERVICE SOLIDAIRE AU KREMLIN-BICÊTRE. – EXERCICE 2024

Jean-François DELAGE, Maire

En l'absence de l'Ibrahima Traoré, je présente la délibération. En 2023, le Conseil municipal a délibéré en faveur de l'ouverture d'un libre-service solidaire au Kremlin-Bicêtre. Ce libre-service solidaire a ouvert en septembre 2024 et est tenu par le Secours populaire français. Il soutient les personnes à faibles ressources en proposant une aide alimentaire et vestimentaire. Il s'agit d'un dispositif de solidarité et de lien social qui profite, pour l'heure, à 31 familles, dont 27 qui ont été orientées par le CCAS du Kremlin-Bicêtre. La convention, approuvée en 2023, avec le Secours populaire français prévoit le versement d'une subvention annuelle de 3 000 €. Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal d'approuver cette attribution de subventions de 3 000 € pour l'exercice 2024. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller municipal délégué au Monde combattant et Correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, malheureusement, force est de constater que notre pays est confronté au problème de la précarité alimentaire. D'après une étude parue récemment dans le journal *Le Monde*, 16 % de Français déclarent ne pas pouvoir manger à leur faim.

À cela, il faut ajouter l'inflation forte qu'on a connue particulièrement sur les denrées alimentaires qui vient exacerber ce problème. J'avais noté 22 % d'augmentation sur les denrées entre 2021 et 2023. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de le dire lors de la présentation de la délibération sur la mise en place des repas à 1 € proposés au Club Lacroix pour les étudiants. Il semble important de rappeler que 36 % d'entre eux affirment sauter régulièrement des repas, faute de moyens ; c'est dire si le problème est endémique. Face à cette situation alarmante, la Ville est une nouvelle fois en première ligne avec la mise en place de ce dispositif de solidarité. Le libre-service solidaire permet à chacun de venir se procurer, pour seulement 2 €, un colis comprenant des produits essentiels. Cette subvention accordée par la Ville témoigne de notre engagement à lutter contre la précarité et à offrir une aide essentielle pour les familles qui rencontrent des difficultés. Cela traduit également les valeurs qui sont celles de la gauche au Kremlin-Bicêtre, à savoir la solidarité et le partage. Il est, je crois, de notre devoir d'œuvrer pour une société qui soit plus juste et solidaire. Cela passe par ce type d'initiative locale qui permet à chacune et chacun de pouvoir vivre dignement dans notre ville.

Mon intervention est aussi une invitation à tous ceux qui l'entendront à faire la promotion de ce dispositif et de ce lieu auprès de celles et ceux qui pourraient en bénéficier ou en avoir besoin.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je profite du vote de cette délibération pour soutenir ce que vient de dire M. Édet et faire part du fait que le Département du Val-de-Marne vient de baisser ses subventions à des hauteurs faramineuses, notamment de plus de 70 % pour ce qui concerne le Secours populaire français et à plusieurs associations comme le Secours catholique, la Croix-Rouge et les Restos du cœur. Chacun sait ici que ces associations sont en première ligne pour aider et accompagner les plus démunis.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

En plus de l'aide alimentaire, ce centre reçoit également des vêtements et fait appel aussi aux dons de vêtements. Il faut qu'ils soient propres, pas trop dégradés. Quand on fait le ménage d'hiver ou d'été dans ses placards, on peut tout à fait apporter des vêtements à ce centre, ce qui fera le bonheur de familles. Pour rentrer dans les détails, par exemple, certaines familles en situation de précarité manquent de sous-vêtements propres et non dégradés.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, je ne vais pas revenir sur l'organisation qui a eu lieu dans le cadre de la Commission municipale qui concerne notamment cette délibération. Nous aurions dû y réclamer quelques éléments que nous avons réclamés dans un second temps par courriel. On nous a transmis des éléments et je vous en remercie. Mais il manque un élément que nous avons demandé. L'attribution qui nous est proposée ce soir s'inscrit dans le cadre des différentes formes de soutien apporté par la Ville, notamment la mise à disposition de ce local à titre précaire. Nous relevons l'absence d'une information essentielle, notamment dans nos courriels et nos demandes, sur la valeur locative mensuelle de ce local, notamment le bail commercial que nous vous avons réclamé par courriel.

Sans cette précision, il va nous être difficile d'évaluer la portée réelle de cette aide et de garantir la transparence des décisions prises par la majorité municipale. Cette absence de clarté entrave notre capacité à soutenir cette nouvelle forme d'accompagnement qui s'additionne aux loyers offerts tout au long de l'année et des années à venir. Cette absence de transparence soulève aussi des interrogations sur la mise à disposition à titre précaire de locaux pour d'autres associations locales, dont l'impact sur Le Kremlin-Bicêtre pourrait s'avérer plus significatif, notamment grâce à des actions plus étendues et une ouverture quotidienne. Un exemple concret, qui peut participer à tout cela, est l'Association Café crème qui cherche activement un local. En conséquence, nous nous abstenons. La transparence reste pour nous un principe fondamental dans l'exercice de nos et de vos responsabilités envers les citoyens. D'autre part, j'aimerais rebondir sur les propos de Mme Gestin concernant la diminution des subventions par le Conseil général du Val-de-Marne en apportant quelques petites précisions, notamment budgétaires. Votre remarque, qui concerne cette diminution de subventions attribuées au Secours populaire français, mérite d'être replacée dans son contexte. Le Département du Val-de-Marne – vous avez dû le voir dans la presse – fait face à une situation financière, comme beaucoup de départements partout en France, particulièrement difficile, héritée de l'ancienne majorité avec une dette, tenez-vous bien, de 1,2 Md€, avec des impayés conséquents (notamment 12,6 M€ auprès de la CAF) et une forte diminution des recettes, notamment des droits de mutation, estimée à environ 23 % entre 2022 et 2023. Dans ce cadre, il a été, je suppose, essentiel de prioriser des dépenses tout en maintenant un soutien équilibré aux associations. Un autre chiffre est intéressant, madame Gestin. D'autres associations locales ont des difficultés financières. Le Secours populaire français dispose d'un budget prévisionnel de 1,1 M€ en 2024 et des fonds propres de 1,67 M€ estimés en 2022, faisant de la subvention départementale de 20 000 € une contribution marginale représentant moins de 2 % de son budget. Parallèlement, il y a d'autres associations, il faut l'admettre. Le Département a augmenté de 50 % sa subvention, par exemple, à la Banque alimentaire de Paris et d'Île-de-France, témoignant d'un engagement constant envers la solidarité. Cette décision ne relève en aucun cas d'un alignement politique, mais d'un choix pragmatique face à des contraintes budgétaires sévères que l'on connaît toutes et tous au Kremlin-Bicêtre. Vous le répétez souvent. Elle s'inscrit dans une gestion responsable pour préserver l'équilibre entre les impératifs financiers et le soutien au tissu associatif. Il était important et nécessaire de rappeler ces chiffres pour remettre les choses dans leur contexte.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Merci, monsieur Zinciroglu, pour ces précisions. Je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres étonnamment. On passe de 86 K€ à 20 K€ pour le Secours populaire. Il semblerait donc que la baisse soit assez conséquente. Il en est de même pour le Secours catholique, la Croix-Rouge et les Restos du cœur. Cela reste un choix politique aussi légitime qu'un autre. Néanmoins, cela reste un choix politique de droite qu'a fait le Département dont la principale compétence reste l'action sociale.

Effectivement, le département a des difficultés financières, comme de nombreux autres. C'est ce que vous avez très bien évoqué. Néanmoins, cela reste un choix qui vient directement impacter la première compétence des conseils départementaux sur l'ensemble de la France, qui est la compétence de l'accompagnement social et de l'action sociale. La subvention pour le Secours populaire est aujourd'hui de 20 K€, elle était de 86 K€.

Jean-François DELAGE, Maire

Il serait intéressant de pouvoir davantage ouvrir ce libre-service solidaire mais, compte tenu des baisses de subvention par ailleurs, cela représente un peu plus de 60 K€. Cela représente a minima plus d'un emploi au sein du Secours populaire. Il y a donc de grandes difficultés à laisser un libre-service solidaire – qui, de surcroît, vient d'ouvrir – ouvert plus longtemps dans la semaine. Y a-t-il d'autres explications de vote sur cette délibération ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-142. JEUNESSE. – ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE DITEP LE CÈDRE BLEU POUR SOUTENIR LES JEUNES KREMLINOIS EN DIFFICULTÉS SCOLAIRES
--

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, dans le cadre de ses missions de soutien aux jeunes en difficulté, la Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite formaliser un partenariat avec l'Institut thérapeutique éducatif pédagogique, le DITEP Le Cèdre bleu. Ce partenariat vise à accompagner les jeunes Kremlinois en situation de handicap et en difficulté scolaire bénéficiant d'un suivi par le DITEP. Afin de faciliter leur accompagnement, la Ville propose de mettre à disposition un bureau au sein de l'Espace jeunesse permettant ainsi un suivi de proximité dans un cadre confidentiel et sécurisé pour les jeunes. Ce partenariat inclut des temps d'échanges entre les équipes du DITEP et les professionnels municipaux sous forme de réunions, de formations croisées et de projets collaboratifs pour mieux répondre aux besoins des jeunes. La convention, à titre gracieux, est proposée pour une durée d'un an renouvelable. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche inclusive, éducative et thérapeutique en faveur des jeunes en difficulté scolaire. Il permettra un accompagnement adapté entre les services de la Ville et le DITEP. Je vous propose d'adopter cette convention de partenariat afin d'améliorer l'accompagnement des jeunes Kremlinois en difficulté.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller municipal délégué au Monde combattant et Correspondant Défense (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais tâcher de faire une intervention brève, car je vais répéter certains propos que j'ai déjà tenus. Je ne voudrais pas que l'on m'accuse de radoter. Je veux d'abord saluer cette convention de partenariat. Au-delà de l'aspect éducatif évoqué par mon collègue Jonathan Hémery, ce dispositif incarne les valeurs qui sont les nôtres. Il s'agit pour la Ville de réaffirmer l'une de ses ambitions fondamentales qui est d'être un territoire solidaire et inclusif où la diversité des parcours doit être une richesse plutôt qu'un obstacle et où la réussite de toutes et tous doit être une priorité. C'est la raison pour laquelle il faut encourager ce type d'initiative. Ces structures et dispositifs sont encore trop rares sur notre territoire. C'est ce que j'avais rappelé à l'occasion de la présentation de la délibération qui portait en partie sur la subvention versée par la Ville à l'Unité de rééducation des troubles du langage et des apprentissages de l'hôpital de Bicêtre. J'ai une pensée particulière pour les parents pour qui l'accès aux soins et à l'accompagnement de leurs enfants en situation de handicap relève encore trop souvent du parcours du combattant. J'ai notamment en tête quelques situations de familles kremlinoises. Cette convention de partenariat est une bonne nouvelle pour les jeunes concernés. Il ne s'agit pas d'une chance particulière qui leur serait accordée, mais bien d'un moyen de garantir, autant que faire se peut, une équité en matière d'éducation.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Juste un mot sur cette délibération pour dire que cela va dans le sens du travail que le Service jeunesse fait auprès des collègues pour l'accueil des élèves exclus temporairement. Un travail est fait en lien avec les collègues et avec les parents de ses enfants qui sont exclus temporairement pour qu'il n'y ait évidemment pas de rupture scolaire et, surtout, pour que cet accompagnement, remettant les parents au centre du jeu, permette un redémarrage sur de bons rails de l'élève et qu'il y ait un sens de la peine, d'une certaine manière. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-143. CULTURE. – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCHO

Jean-François DELAGE, Maire

Ainsi que le Conseil municipal l'a approuvé dans sa séance du 12 septembre dernier, la médiathèque L'Écho a travaillé à l'écriture de son projet culturel, scientifique, éducatif et social pour les années 2024-2029. Dans la foulée de ce travail et de ce projet, la médiathèque a repensé son règlement intérieur en vigueur depuis 2018. Il y avait quelques changements à apporter. Il était devenu quelque peu obsolète par certains côtés. Les principales modifications de ce règlement intérieur portent sur :

- le mode d'accès au réseau wifi, notamment,
- la redéfinition des règles propres aux différents espaces de la médiathèque qui sont réorganisés ;
- les conditions d'inscription et l'instauration de la gratuité sans condition, ce qui n'était pas le cas jusque-là ;
- les modalités d'emprunt et notamment l'augmentation des réservations simultanées et l'augmentation du nombre de DVD pouvant être réservés ;
- les assurances et le RGPD.

Pour le réseau wifi, il faut désormais faire une demande de connexion en présentant une pièce d'identité. Le réseau est ensuite en accès libre. Les inscriptions se font toujours sur présentation d'une pièce justificative d'identité et d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois. L'abonnement à la médiathèque est valable un an et doit être renouvelé chaque année. Ce sont les quelques grandes modifications, me semble-t-il, qui sont à noter dans ce règlement intérieur. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous soumettez au vote le règlement intérieur de la médiathèque L'Écho. Dans l'offre de service (article 4.1 du règlement intérieur), vous mentionnez que l'inscription est gratuite pour tous sans condition. Cette gratuité semble logique pour les Kremlinois qui paient leurs impôts sur la Ville. Mais cette gratuité s'applique-t-elle à des personnes autres que des Kremlinois ? Il est mentionné « pour tous ». J'aimerais avoir cette précision.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. C'est bien pour tous sans condition, peu importe que l'on habite Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre, Ivry ou Gentilly...

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Et Paris aussi ?

Jean-François DELAGE, Maire

Paris aussi.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ai une autre question. Qu'en est-il des communes environnantes, y compris Paris ? Les Kremlinois bénéficient-ils de la gratuité des services de médiathèques ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je ne sais pas. Nous nous renseignerons et nous vous dirons. On peut prendre aussi des décisions sans forcément regarder ce que font les communes voisines. Il y a quand même beaucoup de Kremlinois dans cette médiathèque et quelques personnes de Villejuif, parce que la médiathèque est proche de Villejuif. La gratuité pour tous d'une médiathèque n'est pas quelque chose qui me choque. Cela ne me dérange absolument pas. Au contraire. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Contre : 1 (Mme CHIBOUB)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

Madame Chiboub, j'ouvre une parenthèse. La perte de recettes avec la gratuité pour tous à la médiathèque est estimée à 100 € sur une année. Je ferme la parenthèse.

N° 2024-144. FINANCES. – OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS. – INVESTISSEMENTS 2025

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, le Conseil municipal du 27 mars 2025 sera appelé à se prononcer sur le budget primitif 2025 de la Ville. C'est pourquoi une ouverture anticipée de crédits d'investissement est proposée au Conseil municipal afin d'assurer l'entretien du patrimoine de la ville et d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux jusqu'au vote du budget primitif 2025 envisagé en mars 2025. Cette ouverture ne concerne que les dépenses hors autorisations de programme qui, elles, ont fait l'objet d'un vote de crédit de paiement pour 2025. Les éléments du tableau récapitulatif avant l'adoption du budget primitif, sont les suivants :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 250 K€ (ouverture de crédits) ;
- chapitre 204 (subventions d'équipement versées) : 0 € ;
- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 1 M€ ;
- chapitre 23 (immobilisations incorporelles) : 500 K€ ;
- chapitre 26 (participations et créances rattachées) : 10 K€ ;
- chapitre 27 (autres immobilisations financières) : 50 K€ ;
- chapitre 45411 (travaux exécutés d'offices) : 50 K€.

Le total est de 1,86 M€.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, au regard de l'ouverture anticipée des crédits représentant 23,9 % des crédits votés pour l'exercice 2024 et considérant que certains chapitres, comme les subventions d'équipement, ne disposent aucun crédit d'ouverture pour 2025, pouvez-vous expliquer comment ces arbitrages ont été faits ? Quel impact cela aura-t-il sur les projets en cours ou à venir, notamment ceux liés à l'entretien du patrimoine et au fonctionnement des services municipaux ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Jusqu'à l'adoption du budget primitif, il n'y a pas de de souci par rapport à cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Dans la colonne précédente, « budget primitif + budget supplémentaire + décisions modificatives », les subventions d'équipement versées sont de 83 820 € pour l'ensemble de l'année 2024. Cette subvention d'équipement versée est une petite ligne qui se fait au fil de l'eau. Au fur et à mesure des besoins, des subventions sont versées. On ne peut pas préciser cette ligne au départ de l'année, avant le vote du budget. Cela se fera dans le courant de l'année en fonction des différents besoins. Cela n'a rien à voir avec l'entretien des équipements. Cela peut se réaliser sans aucun problème. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 8 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, je ne vais pas citer tous les tarifs. Ceux-ci concernent : droits de place du marché forain, droits de voirie, tournages de films, droits d'étalage et de terrasse, taxes pour l'exercice du commerce ambulant, locations de salles et d'un local commercial, prêts d'urnes et d'isoloirs, locations des installations sportives, concessions dans le cimetière et services funéraires, copies de documents administratifs, services et produits proposés à la médiathèque L'Écho et utilisation de l'auditorium Lounès-Matoub, Centre social Germaine-Tillion et Club Antoine-Lacroix, artothèque, restauration, centres de loisirs, activités périscolaires, séjours proposés dans le cadre des centres de loisirs, stages sport-découverte, activités et séjours du Service jeunesse.

Pour 2025, certains tarifs resteront inchangés : restauration et portage des repas, accueil de loisirs et périscolaire, séjours et stages sportifs, neutralisation d'une place de stationnement, droits de place du marché forain.

D'autres tarifs feront l'objet d'une modification en 2025. Pour les autres tarifs, la Ville propose d'appliquer, comme tous les ans, une actualisation de + 2 %. L'année dernière, nous avons augmenté de 3 %, avec une inflation de 5 %. En 2025, l'augmentation correspond à l'inflation.

Les tarifs de la médiathèque ont été modifiés pour mettre en application le nouveau règlement intérieur, dont nous venons de parler. Les tarifs du Centre social ont été revus. Par exemple, un nouveau tarif d'adhésion a été créé pour un semestre, ce qui permet à des personnes de s'inscrire si elles ne peuvent pas ou ne veulent pas s'inscrire pour toute l'année. Les tarifs des activités jeunesse ont été modifiés. Par exemple, en cas de sorties ou d'activités exceptionnelles, la participation complémentaire des usagers dépendra désormais du quotient familial. Certains tarifs relatifs aux tournages de films et à l'achat de caveaux ont été revus à la hausse. Le tarif d'adhésion au Club Lacroix a été diminué au montant de 10 €. Un nouveau tarif a été créé pour la location du local commercial situé 1 avenue Eugène-Thomas. Il est à noter que la grille des tarifs du studio de musique a été supprimée, car elle n'a désormais plus lieu d'être. Certains tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2025 et d'autres au 1^{er} septembre 2025.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mounia BENSETTITI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Concernant le Centre social, j'attire votre attention sur la nécessité de mettre à jour le formulaire d'adhésion. Actuellement, il ne prévoit pas la gratuité pour les bénéficiaires du parcours d'accompagnement socioprofessionnel alors que la délibération n° 2024-145 l'autorise. Je propose d'inclure une nouvelle case « gratuité sur justificatifs » dans le formulaire.

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller municipal délégué au Monde combattant et Correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, ces tarifs sont toujours un peu dans les mêmes eaux, soit de stagnation, soit d'augmentation mécanique de 2 %. On peut acter tout cela pour acquis, mais il faut rappeler que, dans un contexte national avec une inflation qui devrait s'établir pour l'ensemble de l'année 2024 à 2,4 %, le maintien des tarifs au même prix ou une augmentation de 2 % correspondent à un effort financier de la Ville pour préserver le pouvoir d'achat des Kremlinoises et des Kremlinois.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne sais pas si vous avez pris connaissance de l'ensemble des tarifs, monsieur Édet, mais tous les tarifs ne sont pas du tout maintenus dans cette délibération qui fixe les taxes et tarifs pour l'année 2025.

Madame Bocabeille, à travers cette proposition, vous mettez une fois de plus en lumière une politique tarifaire que nous jugeons incohérente, inéquitable et injuste pour les Kremlinois. Permettez-moi de revenir en détail sur plusieurs points cruciaux qui m'amènent à formuler ce constat.

Dans les premières pages de ce rapport, on constate que vous augmentez légèrement – en effet, monsieur Édet – à hauteur de 2 à 3 % les droits de voirie sans différencier une demande d'un habitant d'une demande d'entreprise. Les prix sont les mêmes, l'augmentation aussi. Un exemple très concret dans une ville classique comme Le Kremlin-Bicêtre : la neutralisation d'une place de stationnement, qui peut servir, par exemple, au déménagement d'un habitant, est au même prix que pour une entreprise quelconque. Pourtant, il est parfaitement faisable de différencier les prix. En effet, vous proposez en page 6 une hausse de 2 à 4 % pour les réservations effectuées par les habitants de notre ville pour les locations de salles communales et un montant différent et plus important qui s'applique aux personnes extérieures et aux entreprises extérieures. Cette différenciation marquée ne l'est que dans quelques cas. C'est en vérité ce qui nous dérange particulièrement dans votre rapport présenté ce soir. Par exemple, avec les simulations annuelles que vous devez avoir en occupation du domaine public ou en réservation de salles, vous auriez pu augmenter les taxations à destination des entreprises extérieures pour pallier ou ne pas augmenter celles destinées aux Kremlinois. Surtout, nous le savons en matière de droits de voirie, les structures qui sollicitent nos infrastructures dégradent parfois la voirie, à l'image des travaux de la rue Carnot tout récemment. Elles devraient être davantage mises à contribution en raison de ces dégradations. À mon sens, cette approche manque d'équité. Vous montrez que vous savez opérer des différenciations tarifaires, comme en témoigne la page 6 du rapport sur la location de salles. Pourquoi ne pas généraliser cette pratique ? Cela constituerait un signal clair en faveur des Kremlinois.

Je vais aller plus loin concernant, par exemple, le tarif des locations d'installations sportives. Il est incompréhensible que vous n'ayez pas introduit de distinction entre les habitants et les demandes extérieures.

Vous le faites uniquement pour les associations. Les Kremlinois, qui contribuent directement au financement de ces équipements par leurs impôts locaux, devraient bénéficier de tarifs préférentiels, voire même de gratuité, selon vos simulations de réservations annuelles, si vous arrivez à équilibrer sur les réservations extérieures à la ville. Une telle mesure protégerait leurs intérêts et renforcerait, voire même augmenterait, leur accès aux infrastructures locales. Or ce n'est visiblement pas votre vision.

Concernant les concessions funéraires, vous augmentez les tarifs des concessions de 2 %. Concernant la restauration, nous constatons des hausses vertigineuses de 30 %, monsieur Édet, pour la restauration scolaire de l'unité d'enseignement élémentaire autisme, ce qui est particulièrement troublant. Ces familles déjà en grande difficulté seront parmi les plus touchées par vos décisions. Les mêmes augmentations de 30 % sont appliquées à la restauration scolaire pour le personnel communal, à la restauration du Club Antoine-Lacroix pour les retraités, mais aussi aux différents accueils périscolaires. Ces hausses de 30 % sont disproportionnées et montrent une politique déconnectée des réalités locales. Pourtant, vous venez d'en donner un exemple à l'instant, monsieur Édet, dans vos discours, ce n'est pas le cas, mais la réalité rattrape, comme souvent, vos discours. Et vous maintenez pourtant les tarifs pour les étudiants sans vous interroger sur leur résidence locale ou extérieure. Encore une fois, la priorité donnée aux Kremlinois semble absente.

Nous constatons aussi que nos séniors sont sacrifiés par l'apparition de nouveaux tarifs pour les ateliers du club Antoine-Lacroix. C'est révélateur de cette logique. Ces tarifs inexistantes en 2022 et 2023 – j'ai les tableaux comparatifs des délibérations, monsieur Delage, de ces années, ce qui vous évitera de m'accuser comme toujours – s'élèvent désormais à 30,90 € et à 31,52 € par activité. Cette mesure, même accompagnée d'un tarif dégressif en cas d'inscriptions à plusieurs ateliers, représente une charge supplémentaire pour nos séniors dont le pouvoir d'achat est déjà fragilisé. Alors que vous critiquez, comme vous venez de le faire encore à l'instant, monsieur Édet, justement les politiques nationales pour leur impact sur les plus vulnérables, vous appliquez ici à l'échelle locale des décisions qui contredisent vos propres déclarations. Mais nous n'en sommes bien évidemment plus étonnés.

D'autre part, ces tarifs, ainsi que leur comparaison avec les délibérations de 2022 et 2023, renforcent la pertinence de la question orale que nous vous avons adressée lors du dernier Conseil municipal, monsieur le Maire. Une fois de plus, ce soir, vous nous en avez donné un très bon exemple aussi. Vous aviez choisi d'éluder la discussion, fidèle à vos habitudes, tout en adoptant un ton méprisant en nous comparant, au dernier Conseil municipal, de manière étrange et déplacée, à l'élection outre-Atlantique. Cette attitude dénuée de tout effort pour comprendre nos engagements ou nos histoires respectives en tant qu'élus d'opposition au Kremlin-Bicêtre témoigne malheureusement de votre déni systématique face aux situations préoccupantes que nous vous signalons régulièrement concernant notre ville qui, bien que parfois perçues comme fastidieuses à entendre, reflètent malheureusement une réalité que nous étayons avec des faits concrets. La preuve en est donnée ce soir en comparant les tableaux des tarifs 2024 et 2025 à ceux de 2022 et 2023. Vous nous donnez raison.

En parallèle de ces augmentations généralisées – nous en débattons amplement tout à l'heure avec M. Raymond, je n'en doute pas –, vous accordez des avantages importants aux promoteurs immobiliers, par exemple à hauteur de 400 K€. N'est-ce pas, madame Gestin ? On pourrait demander de faire une belle contribution au Secours populaire français à ces promoteurs. Cette disparité est inacceptable. Vous demandez aux Kremlinois de payer davantage pour compenser vos mauvais prévisionnels tout en ménageant les grandes entreprises extérieures. C'est une gestion que je qualifie de forte avec les faibles et de faible avec les forts. Ce soir, nous assistons une fois de plus à une délibération qui pèse sur nos habitants sans apporter de véritables solutions. Vous avez choisi une voie où les Kremlinois supportent encore une fois la charge des augmentations tarifaires tandis que des concessions sont faites à d'autres qui – j'assume de le dire – dégradent notre bien-être, en tout cas sur des projets immobiliers qui n'ont aucun sens pour l'avenir de notre ville. À votre place, nous refuserions de faire ces cadeaux aux entreprises extérieures et aux promoteurs. Nous défendrions avec détermination les intérêts des Kremlinois en instaurant une politique tarifaire plus juste, plus équitable, plus protectrice. C'est là toute la différence entre votre vision et la nôtre, madame Bocabeille. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons soutenir cette délibération et toute augmentation de taxes locales.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Premièrement, vous avez du mal lire la délibération. Vous avez annoncé une hausse de 30 % sur la restauration. C'est complètement faux, monsieur Zincioglu. C'est un mensonge. La majoration de 30 % est dans le cas d'absence de réservations préalables. C'est écrit dans la délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est pour toute la restauration scolaire, pour tous les parents inscrits à la restauration scolaire. La majoration de 30 % correspond à la non-réservation.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)
(Hors micro).

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

C'est quand la personne ne réservait pas à l'avance.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est écrit dans les règles de la restauration. Ce n'est pas écrit dans les tarifs. Je suis désolé, mais il faut juste le savoir. Oui, quand on est dans le privé et que l'on n'est pas dans le public, on ne peut pas le savoir.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

J'y ai travaillé, mais pas mes enfants.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Par ailleurs, une grande majorité de services proposés sont au quotient familial, c'est-à-dire en fonction des capacités financières des familles. Est-ce injuste, monsieur Zinciroglu ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Zinciroglu, vous avez déjà fini de parler, vous pouvez laisser Mme Bocabeille finir maintenant. Vous pouvez laisser Mme Bocabeille terminer ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Ne vous inquiétez pas, je vous dépasse encore de loin. Tout va bien, je suis encore plus grand que vous.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je continue. Vous avez vu quand même qu'il y a des tarifs qui n'augmentent pas, qui n'ont pas augmenté depuis la dernière fois, qui sont au quotient familial. Je l'ai dit en début de délibération. Vous ne pouvez donc pas dire que les Kremlinois ne sont pas privilégiés.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Zinciroglu, vous n'avez plus la parole pour le moment. Vous laissez parler Mme Bocabeille. C'est possible ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous fais un rappel à l'ordre, monsieur Zinciroglu. C'est le premier.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je continue avec le Club Lacroix. Un certain nombre de retraités fréquentent ce club et sont particulièrement privilégiés. Cela ne se fait pas dans toutes les communes. Nous allons le voir aux vœux 2024. Les personnes âgées ont à la fois un colis et un banquet. Ces retraités ont des prix très concurrentiels pour des voyages et des séjours. Vous ne trouvez pas qu'il y a des avantages pour les Kremlinois ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Vous n'avez pas la parole, monsieur. C'est moi qui continue.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je précise que Mme Azzoug, Mme Museux et moi-même ne prendrons pas part au vote. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 18 (M. RAYMOND, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 12 (M. DELAGE (départ), Mme AZZOUG (départ), Mme MUSEUX (départ), M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-147. STATIONNEMENT. – RECONDUCTION DES TARIFS EN VIGUEUR ET MODIFICATION DU ZONAGE DE STATIONNEMENT

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, dans le document à votre disposition, il y a différents tableaux dans le cadre de la reconduction des tarifs actuels. Nous allons passer à une modification du zonage du stationnement sur la ville. Comme vous pouvez le voir sur la première page, nous sommes intervenus pour la modification en décembre 2022, supprimant notamment les zones orange situées sur le boulevard Chastenot-de-Géry. Il y avait de gros problèmes avec des véhicules qui n'étaient pas de la ville et qui utilisaient notre rue pour garer des véhicules utilitaires et particuliers à longueur de journée. Nous avons obtenu des renseignements auprès des habitants, mais aussi auprès des services de la Police municipale qui fournit des chiffres permettant de savoir si les gens sont inscrits sur le tableau des habitants de la ville pour bénéficier du tarif habitant. Il a fallu s'adapter. Notre objectif, sur l'ensemble de la ville, est toujours de nous adapter aux différents mouvements. On anticipe le stationnement sur notre ville pour que tout le monde puisse s'y retrouver. Vous disposez des tableaux avec les tarifs. Il y a aussi la tarification pour les motos et les trois-roues pour les particuliers habitant la ville et pour ceux n'habitant pas la ville. Pour les professionnels qui travaillent sur l'ensemble de la commune, la tarification correspond à celle des habitants de la ville.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, j'ai trouvé assez amusant la présentation du rapport de notre collègue. Dans son introduction, il nous explique que l'évolution des zonages serait la conséquence de la nouvelle DSP que nous avons votée en septembre. C'est quand même assez bizarre puisque la DSP que l'on a votée en septembre comporte déjà ce zonage. En fait, il s'agit d'une régularisation d'une décision qui aurait dû être prise préalablement. Je rappelle que le périmètre de la délégation, tel qu'il a été fixé par la délibération de décembre 2023, ne mentionnait pas tout cela. Ne boudons pas notre plaisir, même si je ne peux pas m'empêcher de penser que la saisine du contrôle de légalité que j'ai faite immédiatement après le précédent Conseil municipal n'est peut-être pas pour rien dans la délibération qui nous est proposée ce soir.

Dans la délibération, il nous est expliqué que nous avons la liste du périmètre. Je découvre avec une certaine satisfaction que les rues de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité sont en vert sur le plan qui est annexé, alors que, dans le plan de la DSP, elles étaient en blanc, c'est-à-dire gratuites. J'avais souligné ce problème. Cette zone revient donc dans le droit commun. Pour avoir une vue plus précise, j'ai demandé et j'ai obtenu un tableau du nombre de places par rue et, plus exactement, par horodateur. Il m'a été transmis un tableau pour 2024, dont on m'a dit après que c'était le même pour 2025. Et là, quelle n'est pas ma surprise de voir que le total des places est toujours de 1 736 et qu'il n'y a aucun stationnement sur les rues de l'Égalité, de la Fraternité et de la Liberté. Il y a une totale incohérence entre les horodateurs fixés dans la DSP et le plan qui est proposé. C'est fâcheux. J'aimerais savoir ce qu'il en est exactement.

Il reste une zone d'ombre sur la rue Delescluze qui, sur le plan, reste désespérément gratuite. Cela ne me semble pas justifié. J'irai même plus loin, monsieur Chiakh. Vous évoquez les problèmes posés par le stationnement, etc. Je suis d'accord avec vous. Je vous propose un amendement pour qu'il y ait un tarif unique dans l'ensemble de la ville. Cela ne gênera pas les Kremlinois ayant un tarif préférentiel qui s'applique de toute manière. Au contraire, cela permettra de recevoir un peu plus d'argent des visiteurs. Ceux-ci sont déjà fortement avantagés par le FPS que vous avez réduit il y a 4 ans. Si on veut vraiment agir pour les Kremlinois et pour les finances de la Ville, nous avons tout intérêt à demander aux extérieurs de participer aux finances. Ma proposition est de passer l'ensemble de la ville en tarif unique sans exception aucune.

C'est la proposition que je vous demande, monsieur le Maire, de mettre aux voix. Le cas échéant, j'ai un amendement dûment rédigé pour pouvoir valablement se prononcer à ce sujet.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je vous remercie de vous intéresser au stationnement. J'attendais votre intervention. Nous avons aujourd'hui la gestion de la ville. C'est nous qui décidons dans l'intérêt des habitants. Laissez-moi terminer, vous prendrez la parole après. Du calme, du calme... C'est une phrase que vous aimez bien : du calme...

Vous me parlez d'un tarif unique. Vous avez fait une proposition. Une fois que vous nous aurez donné votre amendement, votre document, nous le regarderons, nous l'étudierons. Vous n'aurez pas de réponse aujourd'hui. C'est bien de faire des propositions. Cela prouve que vous commencez à comprendre qu'il faut travailler. Vous aviez la gestion à l'époque et vous n'aviez rien fait. Mais je ne vous ai pas parlé, monsieur. Je parle avec M. Banbuck. Levez la main.

Vous me parlez du haut du Kremlin-Bicêtre. Qu'avez-vous contre les gens du haut du Kremlin-Bicêtre ? Vous êtes toujours en train de les montrer du doigt. Pourquoi ? Sont-ils différents ? Qu'est-ce qu'ils ont sur leur stationnement ? On a mis un stationnement sur le haut avec des contrôles de la Police municipale sur les camionnettes qui se garent dans des rues sur le haut du Kremlin-Bicêtre. Les entreprises prêtent leur camion à des employés pour venir se garer sur Le Kremlin-Bicêtre. On a réglé ce problème par une verbalisation assez importante sur ces véhicules qui n'ont rien à faire sur la ville. C'est déjà une chose qui est faite.

Ensuite, vous me dites que, pour les gens de passage, il faudrait avoir plus de stationnements et que l'on a réduit le nombre de places de stationnement. C'est ce que j'ai compris. L'objectif sur la ville n'est pas de ramener tous les voisins d'à-côté chez nous. Vous me dites que, avant, c'était plus cher et qu'ils ne venaient pas. On n'a pas vu de différence. C'était 35 €. Aujourd'hui, on est à 17 €. On ne voit pas de différence en réalité. Je peux terminer, monsieur ? Demandez à votre secrétaire d'attendre un petit peu. Prenez la parole, mais ne parlez pas comme ça à chaque fois en interrompant M. Banbuck. Je parle avec M. Banbuck. Sur l'ensemble de la ville, il y a du stationnement. On s'adapte au stationnement. Il y a des mouvements, une régulation se fait avec les services de la Police municipale qui nous font des propositions. On étudie les différents quartiers, les différents flux d'automobiles. Cela a l'air de plutôt bien marcher. Des propositions ont été faites par à peu près tout le monde sur le stationnement des deux-roues et trois-roues. On l'a mis en place. Aujourd'hui, sur le haut, on est un peu embêté avec les camionnettes et les camions par rapport à une certaine longueur. On y a travaillé. C'est en train de se réguler. Il y a un peu moins de camions et ils sont systématiquement verbalisés.

Sur l'ensemble de la Ville, le stationnement est payant, oui. Après, je ne sais pas pourquoi vous identifiez des rues particulièrement. À chaque fois, vous le dites et, à chaque fois, vous revenez dessus. Laissez les gens du haut du Kremlin-Bicêtre tranquilles. Arrêtez de les embêter et de les montrer du doigt du matin jusqu'au soir. Ça suffit. Ils habitent dans des groupes OPHLM. Ils stationnent devant chez eux. Ils cotisent, ils paient tous leur emplacement avec un abonnement annuel. Cela leur permet aussi de stationner dans l'ensemble de la ville. Si vous regardez bien le haut, il y a 408 logements et il y a à peine 330 places de stationnement, me semble-t-il. Cela veut dire que tous les gens là-haut, au même titre que les gens du bas, n'ont pas assez de places devant chez eux parce que la société est ainsi faite. Dans une agglomération, dans une ville près de Paris, on ne pourra pas avoir plus de places que d'habitants. Si, à l'époque, vous faisiez entrer énormément de crédits en matraquant la population, nous, ce n'est pas notre façon de faire. Chacun a eu le temps de gérer la ville. Nous la gérons d'une façon beaucoup plus écologique.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Premièrement, monsieur le Maire, vous devriez expliquer à votre Maire-Adjoint qu'une proposition d'amendement est passée au vote le jour même et pas plus tard.

Deuxièmement, vous avez une manière de déformer mes propos que je ne vais pas trop relever, monsieur Chiakh. Je ne stigmatise personne. Je parle simplement d'égalité. L'égalité vous gêne peut-être. Peut-être que vous voulez, par des mesures un peu clientélistes, avantager tel ou tel quartier. Je ne parle que de chiffres très précis. N'éludez pas, n'esquivez pas mes propos. Dans le rapport de Q-Park qui ne sera pas présenté tout à l'heure, mais qui sera soumis au vote, un tableau indique le nombre de 2 021 places payantes en 2023. Or le service, via le cabinet, me fournit cette semaine un tableau pour 2024 et 2025 où il n'y aurait plus que 1 736 places. Il y a donc bien une diminution des places payantes. Cela correspond exactement à ce que j'avais pointé lors du Conseil municipal de septembre par rapport aux rues de l'Égalité, de la Fraternité et de la Liberté. Je n'y peux rien. C'est vous qui prenez cette décision. Ce n'est pas moi. Je ne pointe personne, je ne stigmatise personne. Je constate et je vous demande des comptes sur cette décision. Vous ne pouvez pas vous réfugier en disant « On fait ce qu'on veut et circulez, il n'y a rien à voir ». C'est une attitude quand même extraordinaire. C'est moi qui parle pour l'instant, monsieur Chiakh. Il y a une autre chose que j'ai soulignée et sur laquelle vous n'avez pas répondu. La rue Delescluze a un statut d'extraterritorialité extraordinaire. C'est une rue où le stationnement est gratuit. En plus, il y a une barrière payée par la collectivité pour empêcher les personnes autres d'y accéder. Trouvez-vous cela normal ? Encore une fois, où est l'égalité ? Voici les questions que je pose et j'entends avoir des réponses et des prises de position surtout.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

On peut répondre ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je ne voudrais pas que vous fassiez le ping-pong. Mais vas-y.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

À propos de la rue Delescluze, vous savez très bien qu'il y a un centre commercial avec une issue de sécurité très importante. Au niveau des commissions de sécurité, cette zone devait être sécurisée pour permettre les interventions d'urgence. Imaginez que cette rue soit laissée ouverte. Que va-t-il se passer alors ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Pourquoi est-ce gratuit ?

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Laissez-moi terminer. Ça devient dur, monsieur Banbuck. Laissez-moi terminer. Du calme, du calme...

Cette rue doit rester sécurisée. Sinon, comme cela a été le cas à un moment, on risque d'avoir des commerçants qui se garent avec des camions de livraison. Il y avait des véhicules de stationnement dit sauvage. Pour les problèmes de sécurité, on se retrouvait assez embêté. En réalité, la rue Delescluze concerne très peu de stationnements de particuliers. Il y a beaucoup de véhicules qui viennent livrer dans cette zone. On est donc obligé de la sécuriser dans l'intérêt de tous. Quand elle était ouverte, c'était très compliqué et il y avait un bazar pas possible. On a réussi à réguler les choses. Maintenant, vous voulez que l'on revienne à la situation d'avant avec des complications pas possibles ? Je vous dirais non. Nous avons bien fait. Ça marche, on continue comme ça. C'est tout.

Après, pour le stationnement, vous dites que Q-Park vous donne des chiffres et que vous avez d'autres chiffres. Je vous dis que l'ensemble de la ville est sous contrôle de la Police municipale qui verbalise partout quand les gens ne sont pas identifiés pour le stationnement dans la ville. Ne prenez pas la parole, demandez-la.

Jean-François DELAGE, Maire

Messieurs, on va redescendre un peu. Vous avez proposé un amendement, monsieur Banbuck. Je veux bien le mettre aux voix. Nous allons en profiter pour faire une pause. Je suspens la séance, le temps que l'on nous fasse des photocopies de l'amendement pour que l'on puisse le mettre aux voix.

De 22 heures 17 à 22 heures 40 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise. Monsieur Banbuck, vous nous avez proposé un amendement qui stipule la mise en place d'un zonage unique, typé zone rouge dans ce qui avait été fait précédemment. Vous me dites si je me trompe. Je propose des amendements à votre amendement et de rajouter à l'article 4 « sous réserve des dispositions prévues aux articles 5 et 6 », parce qu'il est question des personnes étant abonnées ; et aux articles 5 et 6 d'enlever les mentions « zone rouge » et « zone verte ». Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ainsi amendée ? Non.

Y a-t-il des explications de vote ? Je vais faire une explication de vote. Je pense qu'il s'agit d'une bonne proposition. Nous allons la voter.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Une demande de précision, monsieur le Maire. Cela inclut-il les rues de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité ?

Jean-François DELAGE, Maire

Cela inclut toutes les rues de la ville identifiées dans le plan que vous avez. Les rues vertes, à côté de la Mairie et en entrée de ville sud-ouest, passent en zone rouge si cet article est voté. Je mets aux voix la délibération amendée.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération amendée est adoptée à l'unanimité. Nous allons corriger la délibération. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-148. URBANISME. – CESSION DE LA PARCELLE C92 SISE 4, PLACE JEAN-JAURÈS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ NEXITY

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, depuis 2005, la commune est propriétaire d'un immeuble situé au 4 place Jean-Jaurès. Ce dernier est situé sur la parcelle cadastrée C92 pour une contenance de 483 m² et correspond à un bâtiment en R+1+combles. Ce bien est libre d'occupation et d'activité sur la totalité du bâtiment. Ainsi, aucun service public à usage direct du public ni aucun aménagement indispensable à l'exécution de services publics ne sont constatés sur les lieux. Par délibération n° 2021-101 en date du 25 novembre 2021, il a été constaté la désaffectation du bâtiment et l'approbation de son déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal. Dans le cadre de la gestion de son patrimoine et compte tenu de la situation stratégique de la parcelle, face à l'Hôtel de Ville, la commune a engagé une consultation d'opérateurs avec agence d'architecture afin d'en maîtriser l'urbanisation. Au terme du processus de sélection, le projet du cabinet d'architecte BDVA, piloté par la société Nexity, a été retenu. Le projet occupera la parcelle C92, ainsi que la parcelle voisine 139, appartenant à un propriétaire privé. L'immeuble projeté comprend 28 logements, dont une dizaine en accession sociale (BRS). Une surface commerciale de 250 m² sera créée et accueillera une brasserie en rez-de-chaussée. 20 places de parking seront proposées en sous-sol.

À la suite d'un recours contentieux qui a débouché sur une médiation judiciaire et un protocole d'accord que M. le Maire a signé, à la suite de l'approbation par le Conseil municipal dudit protocole par délibération n° 2024-031 du 28 mars 2024, le projet a plus de deux ans de retard. Cette nouvelle temporalité a affecté le projet par des conditions de marché de l'immobilier qui ont fortement évolué, notamment la hausse du prix des matériaux et la baisse du nombre de ventes d'appartements, dues à la hausse des taux d'intérêt. Cette absence de clientèle en accession classique a conduit le promoteur à vendre en bloc à un opérateur afin de terminer l'opération. Au regard de ces nouveaux éléments, les négociations autour du prix ont abouti à un prix de vente de 1,6 M€, hors droits, hors taxes, en faveur de cette cession.

Il est demandé de reporter l'article 3 de la délibération n° 2021-101 du 25 novembre 2021 constatant la désaffectation et autorisant le déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier situé au 4 place Jean-Jaurès et cadastré C92, relatif à la cession. Il est également demandé d'autoriser M. le Maire à procéder à la cession de la parcelle cadastrée C92 d'une surface totale de 483 m² au profit de la société Nexity au prix de 1,6 M€ hors droits et hors taxes, hors frais de notaire. Les frais de notaire seront à la charge exclusive de la société Nexity. Il est demandé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération. Cette délibération est soumise pour approbation.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous parlions il y a quelques minutes de valeurs et de colonne vertébrale. Nous avons devant nous un cas pratique très intéressant. Ce soir, une question essentielle se pose. La majorité municipale PS-PC a-t-elle choisi de privilégier les intérêts de Nexity, une entreprise cotée en Bourse, au détriment des habitants et des contribuables kremlinois ? Offrir plus de 400 K€ à Nexity, une entreprise dont le chiffre d'affaires est de 5 Mds€ en 2023, est une marque de complaisance troublante. Une collectivité locale doit garantir l'intérêt général. Comment justifier un tel privilège offert à une entreprise très prospère ? Sur l'ensemble des logements mis en vente, il ne reste qu'un seul logement BRS à vendre. Tous les autres ont été cédés à près de 8 000 €/m². Comment peut-on justifier aujourd'hui une ristourne de 400 K€ ?

Pendant que les promoteurs accumulent des millions au Kremlin-Bicêtre, les petits propriétaires kremlinois subissent des pressions insoutenables orchestrées pour forcer la vente de leurs biens à l'EPFIF à prix cassés. Ces pratiques relèvent d'une violence sociale et économique inacceptable. 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme, M. Raymond semblait être le bras armé de cette stratégie destructrice. En détournant l'urbanisme pour servir les intérêts privés de Nexity et consort, il compromet gravement la confiance des habitants. Cette méthode brutale, sous couvert de développement urbain, fragilise nos quartiers, les ménages modestes et les propriétaires profondément attachés à leur patrimoine.

Comment concevoir que des propriétaires situés dans le périmètre d'expropriation du projet Péri-Schuman n'aient jamais été informés officiellement de l'obligation de céder leur bien à l'EPFIF ? Comment expliquer que l'on en vienne à déposséder des familles qui, parfois, depuis des décennies, ont investi leur énergie et leurs ressources pour entretenir avec soin des pavillons chargés de souvenirs et d'histoire personnelle ? Comment tolérer que certains soient traités de « petit épicier » par M. Raymond simplement parce qu'ils contestent les indemnités dérisoires proposées ? Que dire de cette vision dépassée de l'urbanisme, incapable de relever les défis climatiques et tournée vers la construction d'immeubles de 17 étages, comme c'est le cas à l'angle Péri-Charles-Gide ? Ces choix révèlent une vision cynique et purement mercantile. Ces projets pharaoniques confiés à des promoteurs immobiliers sans ambition ni talent ignorent la singularité de notre tissu local. La spéculation immobilière favorise quelques-uns au détriment de la majorité. Les méthodes sont inadmissibles pour faire pression sur les propriétaires qui refusent de céder aux sirènes des promoteurs.

Cette violence sociale est indigne d'une démocratie locale où chaque citoyen a le droit d'être entendu et respecté. Il est temps de rappeler notre devoir d'élus. Votre devoir d'élus, monsieur Raymond, c'est de défendre l'intérêt général. Cela passe par la protection du patrimoine local, des pavillons aux quartiers historiques comme l'îlot Rossel, la lutte contre la spéculation immobilière et les abus des promoteurs, un développement urbain respectueux des défis climatiques et de notre identité. Chers collègues, céder ce soir à Nexity, c'est trahir notre Ville, son histoire et les attentes des habitants.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération portant sur la cession de la parcelle C92 au profit de la société Nexity marque une étape importante dans la gestion du patrimoine communal. Si le projet initial semblait prometteur pour la dynamisation de la place Jean-Jaurès, les retards accumulés, les évolutions du marché immobilier et la vente en bloc à cet opérateur soulèvent des interrogations quant à son aboutissement dans les conditions prévues initialement. Dans ce contexte, quel mécanisme de suivi est garanti ? Que met en place la municipalité pour s'assurer que le projet immobilier tel qu'approuvé respectera les objectifs initiaux, notamment en matière d'accession sociale (BRS) et de dynamisation économique de la place Jean-Jaurès ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur Raymond, dans une autre vie, vous avez dû être scénariste d'une série à suspense parce que, quand même, on n'arrête pas de voir revenir ce dossier devant notre assemblée avec une fréquence inédite. Vous avez rappelé le contentieux pour en faire un élément d'explication et de justification à la renégociation. Rappelez-vous que vous êtes revenu cinq fois devant le Conseil municipal pour cette affaire et de manière assez curieuse puisque vous avez indiqué, dans le premier rapport concernant ce contentieux, que la médiation judiciaire se faisait avec le concours du conseil de la Ville, c'est la moindre des choses, des personnes qui faisaient le recours, mais également de Nexity. Toutes les parties concernées étaient parfaitement au fait des subtilités et des difficultés éventuelles de cette affaire. Par conséquent, c'était soi-disant l'objectif initial, le recours à la médiation judiciaire aurait dû éviter des délais trop longs.

Maintenant, vous nous expliquez que c'est à cause de cela que l'on a pris du retard et qu'il faut soutenir ce pauvre Nexity – c'est bizarre – comme si, d'ailleurs, dans cette opération-là, il n'y avait jamais de recours.

Or c'est un élément quasiment structurel qui d'ailleurs a conduit je sais plus quel gouvernement à alléger les procédures pour éviter qu'elles soient entravées. D'ailleurs, Nexity est parfaitement habitué à ce genre d'adversité. Nexity est le numéro 1 de la promotion en France. À titre d'exemple, on pourrait citer le gros contentieux que Nexity a à Cholet.

Tout ceci fait partie de la vie, mais aussi des finances. C'est la raison pour laquelle, dans tout bilan prévisionnel, il y a une ligne pour les aléas et les retards, etc. C'était prévu dans le bilan initial fourni dans le dossier de consultation. Je regrette d'ailleurs que, malgré la demande que j'ai faite, on n'ait pas le bilan final d'aujourd'hui qui est censé justifier l'impasse financière dans laquelle serait le promoteur. Cela permettrait d'expliquer pourquoi il faudrait baisser de 400 K€. Je l'ai demandé, mais je ne l'ai pas eu. Cela doit bien exister puisque c'était en annexe de la promesse unilatérale de vente que vous avez signée début 2022.

On nous dit aussi que les coûts de construction ont dérapé. C'est vrai. On ne peut pas dire le contraire. Mais, là aussi, c'est une habitude. Sur les trois ans qui se sont écoulés depuis la première délibération, l'indice du coût de la construction a augmenté de 16 %. Mais, sur les trois années précédentes, il avait déjà augmenté de 10 %. Ces augmentations de l'ICC sont courantes. On ne peut pas faire comme si c'était totalement inattendu. Là encore, les promoteurs, qui savent fort bien qu'il y aura des délais, l'intègrent dans les coûts prévisionnels. Et cela a été inclus.

Mon collègue Jean-Pierre Ruggieri a rappelé la surface financière de Nexity : 2 Mds€ de fonds propres. C'est quand même pas mal. Pendant ce temps, ce promoteur qui, certes, a eu un peu moins d'argent en 2023 qu'en 2022, en a profité pour dégraisser assez massivement et faire un plan social important. Or ses résultats semestriels se redressent en 2024. Mais vous voulez subventionner Nexity. Pourquoi êtes-vous obligés ? J'espère quand même que vous êtes obligés de le faire et que ce n'est pas juste un geste de votre part. Serait-ce parce que les délais de la promesse de vente ont dérapé et que vous vous trouvez tout d'un coup acculés à passer sous les fourches caudines de ce promoteur ?

Un autre élément est troublant dans ce dossier. Dans le premier bilan prévisionnel, que j'ai pu avoir et émanant du promoteur, il est fait état d'une charge foncière de 3,01 M€. Ce document n'est certainement plus tout à fait d'actualité. Ces 3,01 M€ comportent l'acquisition des deux parcelles, la nôtre et celle du propriétaire mitoyen. Sur ces 3,01 M€, la Ville aurait reçu 2 M€. C'était la délibération initiale. Cela semble suggérer que le propriétaire d'à côté aurait donc reçu 1 M€ environ, voire un peu plus peut-être puisque la promesse unilatérale de vente prévoit que, pour cette parcelle attenante, cela pourrait aller jusqu'à 1,35 M€, soit un tiers de la somme totale, alors que la surface de la parcelle de la Ville est de plus 75 % de la surface totale. On ne comprend pas ces disparités. Peut-être pouvez-vous nous les expliquer ?

J'ai posé une autre question, mais je n'ai pas reçu de réponse. Je la pose de nouveau. Si le promoteur contraint à une baisse de 400 M€, j'aimerais savoir si le propriétaire d'à-côté se voit passer à la même toise, ou non. Et si oui, dans quelle proportion ? Cela donnerait une vue complète du dossier. Forcément, comme on n'a pas d'informations, on se fait des films. Par exemple, le film pourrait être que, pour protéger le propriétaire d'à-côté, la Ville baisse un peu plus.

Monsieur Raymond, la présentation que vous avez faite est assez lacunaire. Il conviendrait de nous donner des éléments d'information un peu plus tangibles pour que l'on comprenne mieux ce qui vous conduit à nous faire cette proposition.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, monsieur Raymond, je suis assez étonné et surpris de constater le silence des membres de la majorité, surtout après tous les propos qui ont été tenus sur la solidarité, les aspects financiers, les difficultés financières de la Ville, du Département. J'aurais été intéressé, par exemple, d'entendre Mme Étienne sur les questions écologiques, Mme Gestin ou M. Édet. Depuis 2005, notre Ville possède le terrain du 4 place Jean-Jaurès, une parcelle située juste à côté de 483 m², qu'elle avait obtenue pour 1,1 M€ en 2005. Pour valoriser ce site stratégique face à l'Hôtel de Ville, la majorité a retenu le projet, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, monsieur Raymond, du cabinet BDVA et de Nexity qui inclut 28 logements avec environ 40 % en accession sociale via le système BRS, une brasserie de 250 m² et 20 places de parking. Pour rappel, ce projet n'a pas fait l'objet de mise en concurrence à l'époque. Parce que cette construction dans cette parcelle ne suffisait pas, il a été nécessaire pour le promoteur, en lien avec la Ville, de négocier aussi avec les propriétaires du pavillon jouxtant cette parcelle.

La cession de la parcelle a été actée en novembre 2021 à 2 M€ hors frais de notaire. Un recours contentieux a été engagé. Selon vous, il serait à l'origine du retard pris dans cette opération. D'après votre analyse, ce retard affecterait le projet en raison de l'évolution des conditions du marché immobilier. Vous évoquez notamment la hausse des prix des matériaux de construction et la baisse des transactions immobilières attribuées à l'augmentation des taux d'intérêt. Cependant, il convient de rappeler que ces facteurs étaient déjà d'actualité lors de la cession en novembre 2021 pour un montant de 2 M€. À cette époque, on s'en souvient, nous sortions de la crise liée à la Covid 19. Les fortes hausses des prix des matériaux et l'inflation étaient déjà largement perceptibles. Par ailleurs, il est important de noter qu'une récente tendance à la baisse des taux d'intérêt pourrait atténuer partiellement ces impacts et vos propos. Nous avons déjà eu des débats animés en novembre 2021 pour souligner que le prix fixé était largement en deçà des valeurs réelles du marché immobilier et foncier. Il est reconnu que l'avis des Domaines s'appuie sur des références fréquemment sous-évaluées. Cette approche couramment observée dans les opérations immobilières a pour objectif d'encourager la construction de logements, notamment en Île-de-France. Afin d'appuyer notre analyse, nous avons entrepris en novembre 2021 de faire évaluer cette surface par trois professionnels spécialisés dans le développement foncier. À cette occasion, nous avons exprimé nos préoccupations quant à ce que nous percevions comme une véritable braderie orchestrée par M. Raymond, le précédent Maire et le vote favorable de toute la majorité municipale. Mais nous n'avons pas anticipé le cynisme avec lequel vous nous présentez aujourd'hui une nouvelle baisse du montant de cette cession au point de rendre le terme que nous avons employé à l'époque, « braderie », presque insignifiant. Ce soir, vous proposez un montant de 1,6 M€, soit une diminution de 400 K€ que vous semblez concéder à Nexity. Vous mentionnez dans le rapport une absence de clientèle pour l'accession classique.

Pourtant, ce n'est pas le retour que nous avons obtenu. Nous avons pris l'initiative de contacter directement le service commercial de Nexity pour nous informer des disponibilités liées aux ventes d'appartements. Ils nous ont répondu, concernant l'opération qu'ils ont intitulée « Cœur Jean Jaurès », comme le disait mon collègue Jean-Pierre Ruggieri, qu'il ne reste qu'un seul bien en commercialisation, le dernier appartement en bail réel solidaire, en accession sociale. Tous les autres logements ont été vendus. L'opération a manifestement trouvé preneur rapidement et ce, à des prix particulièrement élevés. Sachez que, pour ce dernier bien en BRS, actuellement en vente, si cela vous intéresse, le prix/m² atteint 5 600 €, tandis que les logements en accession classique, comme le rappelait tout à l'heure M. Ruggieri, avoisinent les 8 000 € en moyenne. Pas de quoi s'inquiéter pour Nexity, monsieur Raymond. Nexity semble très bien gérer ses affaires, bien mieux que ce que nous pouvons observer pour l'état des finances de la Ville. Ce n'est pas à nous de faire des efforts, mais à eux de s'ajuster à la réalité financière de la Ville qui, en l'état actuel de ses finances, ne peut se permettre de jouer les bienfaiteurs à la manière d'un père Noël à quelques jours des fêtes. Ce n'est pas Nexity qui a besoin de cadeaux au Kremlin-Bicêtre, ce sont les Kremlinois, les enfants de la ville qui ont besoin d'un père Noël, monsieur Raymond et monsieur Delage. 400 K€ de cadeau supplémentaire, joyeux Noël à Nexity, le grand gagnant de ce rapport de forces aussi inutile que ridicule. Dans n'importe quelle autre ville, face à de tels éléments et événements, une remise en question du projet aurait été inévitable, suivie d'une mise en concurrence rapide pour relancer ce dossier de construction de logements. Le foncier est rare, les opérations aussi. De nombreux promoteurs auraient volontiers répondu à un nouvel appel, prêts à s'aligner sur les conditions fixées par la Ville sans que celle-ci ait besoin de céder ou de jouer les pères Noël.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Les réponses que je peux apporter sont très factuelles. Je ne lis pas dans une boule de cristal. J'ai été fonctionnaire et j'ai un grand respect pour la fonction publique. Vous mettez en doute l'avis des Domaines et vous mettez en doute les pratiques – ce qui est extraordinaire – du ministère des Finances qui sont là pour déterminer un prix réel. Je ne connais pas le prix de cet immeuble. Pour recentrer le débat, c'est la question qui nous est posée aujourd'hui : combien vaut cet immeuble ? Vous estimez que le prix est très bas. On a fait estimer par des spécialistes, par les Domaines. Ce prix est conforté. Il est même dans une fourchette basse, mais qui est tolérée. Il est dans les 8 % inférieurs à l'estimation. C'est une valeur qui est donnée. Ce n'est pas un prix définitif. Une valeur peut évoluer et se négocier. Nous sommes dans cette négociation avec un prix de 1,6 M€, qui est validé par le Service des Domaines, en toute transparence. Il y a plusieurs méthodes d'évaluation. En lisant en détail cette évaluation et les méthodes qui sont données pour approcher au mieux la valeur du bien, on s'aperçoit que ces différentes méthodes convergent sur les mêmes prix. Vous estimez que nous bradons. Nous ne bradons rien. On s'en remet, je dirais, aux mains de spécialistes, au ministère des Finances. Les Domaines dépendent du ministère des Finances. Le ministère des Finances est tout à fait informé de toutes les ventes qui se passent en France et, en particulier, sur le domaine du Kremlin-Bicêtre. Les évaluations ne sont pas faites au hasard. Ayant un grand respect de l'administration, je ne mettrai pas en doute un instant la parole et la signature de l'inspecteur qui a signé cet avis. C'est ce que je voulais apporter. Je reste très factuel.

Le reste, c'est du rêve. C'est quelque chose que vous avancez et qui est gratuit pour montrer peut-être aux Kremlinois que l'on brade des choses. Or c'est totalement faux. L'avis des Domaines concerne deux appartements : un T3 et un T4. Ramené en surface, c'est aux alentours de 140 m². Nous vendons le bien à 1,6 M€, soit à peu près 11 000 €/m², pour deux pavillons très vétustes. Messieurs qui êtes propriétaires au Kremlin-Bicêtre, soyez rassurés, vos biens vont évoluer dans un sens très positif. Vous faites de la spéculation sur vos biens aujourd'hui aux prix que nous définissons. Vous ne perdez pas d'argent du tout sur ces biens. Aujourd'hui, cela va devenir un prix de référence dans le quartier. Notre principe serait de faire baisser encore plus le prix de cette vente de façon à ne pas avoir de prix de référence trop éloignés du marché. Voilà mon intervention sur ce sujet.

Jean-François DELAGE, Maire

J'apporte quelques précisions. Six Kremlinois se sont positionnés sur les ventes en BRS et un autre en accession libre. 13 appartements ont été vendus à Vilogia pour de la location en intermédiaire. Voilà ce que je pouvais dire à ce jour. Il reste effectivement un BRS sur les sept. Six ont été acquis par des Kremlinois. Les autres ont été achetés par Vilogia. Y a-t-il des demandes d'explication de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY,)

Contre : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

Jean-François DELAGE, Maire

M. Raymond va présenter les deux délibérations en un seul bloc.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Il s'agit de la cession des volumes qui restent sur l'espace public devant la gare. L'entretien revient à la Ville. Les termes de la vente sont présentés. Le terrain est remis gratuitement à la Ville. Le problème que nous avons est que les actes vont être passés dans les prochains mois. Il y a certainement près de six mois d'attente pour la rédaction et la signature de ces actes. Dans ce laps de temps, nous avons besoin de passer une convention pour l'entretien et pour les missions qui sont les nôtres, de police en particulier. Nous passons une convention. La convention vous est présentée dans ces deux délibérations qui sont liées. Il s'agit d'une convention qui viendra à terme le jour de la vente définitive du bien qui nous est restitué. C'est tout ce que j'ai à dire sur ces deux délibérations qui sont très détaillées. C'est dans la logique des choses. La Ville récupère les surfaces d'espace public qui sont des délaissés pour la société du Grand Paris ou la société du Grand Projet, la société ayant changé de nom depuis le début des travaux.

Jean-François DELAGE, Maire

En récupérant le parvis de la gare de la ligne 14, la Ville devient également compétente en matière de police (stationnement, circulation, caméras de vidéoprotection déjà installées), de propreté urbaine des espaces publics (le Service de propreté urbaine a d'ores et déjà inclus le parvis de la gare de la ligne 14 dans ces tournées), de police des publicités et des espaces verts. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces délibérations ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, mon intervention concerne la délibération n° 2024-150. Vous nous soumettez la convention relative à la gestion du parvis de la gare Hôpital-Bicêtre (ligne 14). Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour remplir les obligations de cette convention ? Permettez que nous puissions être sensibles à cette question car vous avez déjà de grosses difficultés de propreté sur les espaces publics de la ville. Quel budget prévisionnel en moyens humains et matériels avez-vous établi ? Quels mobiliers urbains seront-ils installés ? Combien de passages les équipes de nettoyage devront-elles effectuer journallement ? Combien de caméras seront-elles installées ? Quels moyens allez-vous mettre en œuvre pour empêcher l'implantation de nouveaux points de vente de produits illicites tels que les cigarettes de contrebande et autres substances ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Il ne vous a pas échappé que c'est une convention tripartite avec l'EPT également. La Ville n'a pas de délégation sur la voirie. C'est l'EPT qui est en charge de l'entretien de la voirie. Ce n'est qu'une extension des conventions que nous avons avec l'EPT sur l'ensemble de la ville. Je suppose que les tournées des voitures de nettoyage et autres seront intégrées au reste du secteur.

Jean-François DELAGE, Maire

La Ville récupère les compétences dont je parlais tout à l'heure. Comme je vous l'expliquais, les tournées du Service propreté urbaine ont déjà été adaptées à ce nouvel emplacement. Effectivement, il y a des problèmes de malpropreté dans la ville. Ce n'est pas un problème des services de la Ville. Je tiens à remercier le travail des agents et à le valoriser encore une fois. Les agents de la propreté urbaine font un travail extraordinaire chaque jour, mais c'est un peu un travail de Sisyphe ou le tonneau des Danaïdes : ils vident, mais cela se remplit derrière. En général, ce qui est beaucoup plus embêtant, c'est que cela se remplit à côté des corbeilles. Depuis assez longtemps, il y a des corbeilles dans la ville à peu près tous les 50 mètres. On n'est ainsi jamais à plus de 25 mètres d'une corbeille quand on est sur un trottoir. Ce n'est pas très difficile de marcher 25 mètres pour mettre un déchet dans une poubelle. Malheureusement, beaucoup d'actes d'incivilité sont commis. Les Services de propreté urbaine de la Ville font ce travail quotidiennement de passer et de repasser pour nettoyer ce qui a été souillé par certains citoyens qui s'oublie quelque peu et qui oublie que le respect commence par soi-même, par l'espace public et par les autres.

Je ne me souviens pas du nombre de caméras, mais je sais qu'elles ont été installées. Il y a une convention avec la RATP. La RATP a installé les poteaux sur lesquels la Ville a posé les caméras. Il y a suffisamment de caméras pour sécuriser l'ensemble du parvis. La Ville a fait un travail de raccordement à la fibre pour que ce soit ensuite raccordé au Centre de supervision urbaine.

Les agents des espaces verts ont inscrit dans leurs plannings d'intervention le parvis de la ligne 14. En cette fin d'année, je remercie les Services des espaces verts, de la propreté urbaine, de police municipale qui, au quotidien, passent et repassent sur l'espace public pour le sécuriser et le nettoyer. Comme vous pouvez le constater, ce travail n'est jamais terminé. Y a-t-il des explications de vote sur ces délibérations ? Non. Souhaitez-vous que nous votions par délibération ou par groupe de délibérations ? Nous pouvons voter les deux en même temps. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibérations n° 2024-149 et 2024-150)

Votants : 35

Pour : 32 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Abstention : 3 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

Les deux délibérations sont adoptées. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-151. URBANISME. – COMMISSARIAT. – ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET LA PRÉFECTURE DE POLICE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (*Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen*)

Je rappelle les points saillants de cette délibération. Il s'agit d'échanger des terrains avec l'État. L'État a deux terrains et la Ville a un terrain localisé sur l'emprise du nouveau commissariat. L'échange se fait sans soulte. Nous avons annexé à la délibération le projet d'acte qui pourrait être signé. À la dernière page, vous disposez du plan de situation indiquant les deux parcelles de la Ville qui seront récupérées et échangées avec l'État. C'est factuel et technique. Je suppose que cela n'entraîne pas de débat.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le nouveau commissariat tant attendu va améliorer les conditions de travail des services de police et les conditions d'accueil, notamment des victimes. Y aura-t-il une augmentation des effectifs de police, nécessaire sur notre grand territoire et notre commune en particulier ?

Jean-François DELAGE, Maire

J'aimerais pouvoir vous répondre oui. La Police nationale était drôlement contente l'été dernier quand elle a reçu des effectifs en grand nombre au moment des Jeux olympiques. Malheureusement, il semblerait qu'en octobre, le grand nombre se soit volatilisé. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les difficultés continuent d'exister et perdurent encore. J'aimerais vraiment que des effectifs soient ajoutés dans ce commissariat une fois qu'il sera construit. C'est le vœu le plus cher du commissaire principal également et des policiers eux-mêmes. Comme vous le savez, il arrive régulièrement que la police ait à peine de quoi équiper une voiture. D'où la montée en puissance des différentes polices municipales et de la nôtre en particulier qui sera à effectif complet en janvier. Mais une police municipale, à mon sens, n'a pas à faire le travail d'une police nationale. Le travail de proximité est celui de la police municipale. C'est ce qu'elle fait. Mais ce n'est pas à la police municipale d'arrêter les bandits. C'est un travail de police nationale. On a cette police municipale. Tant mieux.

La collaboration avec la police nationale est très bonne, voire même excellente, ainsi qu'avec les services de secours que sont les pompiers. Maintenons cela. Continuons à y travailler.

Malheureusement, je ne suis pas sûr qu'il faille attendre de l'État des services supplémentaires en termes de police qui permettraient un apaisement de certains quartiers. Néanmoins, les problématiques que nous rencontrons dans la société actuelle sont autrement plus violentes qu'à d'autres époques. En témoignent ce qui s'est passé dans le 13^e arrondissement, devant le lycée Rodin, et ce qui s'est passé devant le lycée Darius-Milhaud. La limite entre la vie et la mort est de plus en plus compliquée visiblement à mettre dans la tête de certains jeunes gens, de plus en plus jeunes et armés, qui n'ont plus cette limite que nous avons tous ici autour de cette table et dans cette assemblée – je l'espère en tout cas. Je vous vois sourire, monsieur Banbuck. Nous utilisons des mots. Le langage est certes une arme de destruction massive, mais nous savons l'utiliser et, en tout cas, nous l'utilisons ici sans en venir aux mains et, surtout, sans sortir de couteaux, ce qui est plutôt paisible. Ce n'est pas le cas aujourd'hui non pas dans certains quartiers mais un peu partout. Ce n'est pas le cas auprès d'une certaine jeunesse. C'est une grande problématique de notre société, au-delà du Kremlin-Bicêtre. Y a-t-il d'autres interventions ?

Bernard CHAPPELLIER (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Je rappelle que ce n'est pas le commissariat du Kremlin-Bicêtre, mais le commissariat d'un ensemble de villes.

Jean-François DELAGE, Maire

Tout à fait. Le commissariat est installé sur la commune du Kremlin-Bicêtre, mais il s'occupe d'une partie de Villejuif, d'Arcueil, de Gentilly, d'une partie de Cachan, me semble-t-il, et du Kremlin-Bicêtre. Il couvre un grand territoire avec des effectifs souvent insuffisants.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (*Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen*)

Il ne s'agit pas du commissariat du Kremlin-Bicêtre, mais d'un commissariat central.

Jean-François DELAGE, Maire

La démolition a eu lieu. D'ici janvier ou février, les carrières en sous-sol seront comblées. La construction pourra débuter. Les travaux dureront de 18 à 20 mois. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-152. MOBILITES VOIRIE. – CO-MAITRISE D'OUVRAGE VILLE-EPT GRAND-ORLY-SEINE-BIEVRE (GOSB) POUR LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SIMONE-WEIL ET JULES-GUESDE

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, il s'agit par cette délibération d'autoriser M. le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre qui a la compétence voirie. La Ville récupère les deux squares après emprise RATP pour les travaux de la ligne 14. Nous menons des travaux d'aménagement paysager. Cela a été voté au précédent Conseil municipal. Maintenant, il s'agit de permettre cette co-maîtrise d'ouvrage pour intervention de l'EPT sur le domaine de la voirie. Il est souhaitable que la voirie environnant les deux espaces soit reprise également. Je demande donc au Conseil municipal d'approuver cette signature de convention entre M. le Maire et l'établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre.

Jean-François DELAGE, Maire

La Ville s'occupe de l'espace paysager. Grand-Orly-Seine-Bièvre s'occupe de la voirie autour de ces espaces et de l'éclairage public. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-153. COMMERCE. – DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL AU TITRE DE 2025

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, comme chaque année depuis 2016, nous proposons des dérogations au repos dominical pour les commerces de détail. Nous faisons de même en 2025. Nous avons eu des demandes de dates de certains commerces de la ville. L'avis du Conseil municipal est sollicité pour une dérogation au repos dominical sur 12 dates en 2025. Je ne vous en donne pas la liste. Elles se trouvent dans la délibération. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Les douze dates sont les suivantes : 5 janvier, 25 mai, 29 juin, 31 août, 7 septembre, 26 octobre, 23 et 30 novembre, 7, 14, 21 et 28 décembre. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Les syndicats ont-ils été consultés ? Je n'en vois pas la mention dans la délibération.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

C'est une obligation. Les syndicats ont été consultés. Nous ne l'avons pas indiqué dans la délibération. Il y a eu deux retours négatifs et deux retours positifs. Je n'ai plus en tête les éléments, mais je pourrai vous les transmettre.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-154. COMMERCE. – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER POUR L'ACQUISITION PAR LE SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE DU LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 28 AVENUE EUGÈNE-THOMAS

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, dans le cadre de sa politique commerciale et compte tenu de l'évolution du tissu kremlinois, la commune a souhaité faire appel au SAF pour l'accompagner dans des opérations de portage foncier afin d'engager un projet global de revitalisation de son commerce. Le Conseil municipal du 13 avril 2023 a autorisé M. le Maire à signer deux conventions d'action foncière avec le SAF 94 : la première pour l'acquisition des locaux sur Grand Sud et l'autre pour des locaux du centre-ville selon cinq périmètres, dont l'un concerne l'avenue Eugène-Thomas.

La présente délibération vous invite à statuer sur une approbation de la convention de portage foncier pour l'acquisition par le SAF 94 du local commercial situé 28 avenue Eugène-Thomas. Elle concerne l'acquisition amiable de ce local par le SAF au prix fixé par la DGFP, c'est-à-dire les Finances publiques, pour un montant de 195 K€. Ce n'est pas la première délibération que l'on passe dans ce cadre-là. Comme souvent, une participation de la Ville à hauteur de 10 % du prix d'acquisition, soit 19 500 €, est nécessaire. Il y a également une participation de la Ville à hauteur de 50 ou 100 %, selon l'intervention financière du Département, au remboursement des intérêts de l'emprunt contracté par le SAF, soit une fourchette entre 3 500 et 7 000 € en fonction de la participation du Département. Il y a aussi un remboursement de la Ville des taxes pour lesquelles le SAF sera imposé en sa qualité de propriétaire des biens. Le SAF percevra sur chaque acquisition au titre de sa rémunération une somme forfaitaire de 4 %. Cette convention de portage foncier prend effet à la date d'acquisition du bien. Elle est prévue jusqu'en janvier 2037. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la présente convention de portage foncier et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Madame Gestin, vous nous proposez ce soir l'acquisition foncière du 28 avenue Eugène-Thomas dans le cadre de la continuité de votre politique de préemption commerciale et d'acquisition foncière, notamment dans la continuité de l'achat du commerce situé à l'angle, au numéro 30. Sur le principe, la stratégie de portage foncier dans cette zone peut sembler pertinente, à condition qu'elle s'inscrive dans une vision cohérente et qu'elle aboutisse à des projets concrets. Malheureusement, à ce jour, nous sommes dans l'attente de voir la plupart de ces projets en cours se concrétiser, à l'image – et je ne donnerai que cet exemple – de La Place rouge où les promesses restent actuellement sans suite. Nous avons de sérieux doutes quant à votre capacité à mener à terme les ambitions que vous affichez. Cette inquiétude, qui est partagée aussi par les Kremlinois, est renforcée par la présentation que vous faites ce soir où il manque une vision claire et une perspective d'avenir pour ce commerce une fois acquis, qui ne sont pas réellement mises en avant. Ce manque de cap est d'autant plus préoccupant que les frais liés à ce portage foncier, présentés dans votre rapport, sont significatifs et pèsent lourdement sur les finances déjà fragiles de la Ville. Si les projets tardent à voir le jour, ces coûts continueront à s'accumuler, amplifiant leur impact financier, un domaine dans lequel, il faut bien le reconnaître, la majorité a déjà fait preuve d'une expertise remarquablement constante. Pour toutes ces raisons, il est difficile, voire impossible, de soutenir une démarche aussi floue, sans cap, sans horizon et dépourvue d'un véritable projet d'avenir pour ce commerce. Nous nous abstenons.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je n'en attendais pas moins. Néanmoins, je me questionne sur ce que vous qualifiez d'absence de cap. Sans avoir besoin de l'explicitier plus avant, puisque je l'ai déjà fait ici plusieurs fois, il y a là un petit îlot intéressant, vous en conviendrez, à acquérir, même si les rétrocessions ne se feront pas du jour au lendemain. Il s'agit, sur ce morceau de périmètre un peu plus global, de mettre des commerces attractifs. Le cap est clair. Après, il faut pouvoir mettre en œuvre les choses. Il va y avoir une librairie. Le deuxième local, acquis par le SAF, est également au 30. En l'occurrence, il s'agit du 28. Je me permets juste de corriger ce qui vous a été dit en Commission. J'étais absente au moment du passage de la délibération.

Le 28 avenue Eugène-Thomas concerne l'épicerie d'alimentation générale. De ce fait, il s'agit de cette partie de trois commerces successifs, sur le haut, près de l'hôpital. Vous y êtes ?

(Intervention hors micro.)

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

La future librairie et ce que vous appelez le fast-food – la restauration, je ne voulais pas le nommer – ont le même numéro, puisque c'est la même entrée. Ces deux commerces sont au 30. Ils ont déjà été acquis par le SAF 94. Il s'agit donc de préempter toute cette partie pour installer un ensemble de commerces qui nous paraîtrait – et qui vous paraîtrait, j'en suis certaine – assez cohérent. En l'occurrence, il s'agit bien de l'épicerie d'alimentation générale qui jouxte le bar-tabac et l'ancien petit restaurant. Si le cap n'est pas clair, je ne sais pas comment l'expliquer autrement. Le coût immédiat n'est pas très élevé. Nous avons une douzaine d'années pour rembourser le SAF. Cela laisse quelques perspectives tout de même. Même si le scénario catastrophe perpétuel revient et reviendra sans cesse, je ne vous suis pas du tout là-dessus. Nous avons raison d'agir ainsi.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Dites-moi si j'ai mal compris. Les trois commerces sont donc aujourd'hui préemptés. Cela concerne donc la future librairie, le fast-food et la petite épicerie.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Tout à fait. Les murs ont été préemptés par le SAF.

Jean-François DELAGE, Maire

Maintenant que nous avons réussi à permettre à une librairie de s'implanter à cet endroit-là, l'idée est d'implanter à côté de la librairie des commerces de qualité ou, en tout cas, des commerces cohérents sur cette place et donc d'en changer la physionomie. Je partage parfaitement votre « impatience », entre guillemets. Nous sommes les premiers à vouloir que les choses aillent plus vite. La démarche de préemption de commerces a été initiée en 2020. Je le répète, c'est le seul moyen que nous avons pour faire changer les choses et pour faire bouger la structure commerciale et le visage commercial de la Ville, en particulier à certains endroits. Cela prend du temps. On a bien un cap, mais le chemin est long pour l'atteindre. Croyez bien que l'on y travaille et que l'on ne manque pas d'idées, mais les commerçants hésitent aussi parfois à s'implanter dans une ville où cela n'a jamais été fait. Il suffit de mettre parfois une dynamique en marche pour attirer d'autres commerces. Cette diversification se mettra ainsi en place. Encore une fois, cela prend du temps. On peut le regretter collectivement, mais c'est ainsi. C'est pourquoi nous étudions toutes les possibilités et que nous passons par le SAF 94 et par la Foncière Centre-Ville vivant de la métropole du Grand-Paris. Nous essayons de mettre en place ces solutions pour suivre ce cap. C'est long, mais il ne faut pas lâcher. Si on lâche aujourd'hui, on va retomber dans les mêmes travers que l'on pouvait regretter il y a quelques années. Aujourd'hui, on ne lâche pas, on continue et on revient devant vous avec cette délibération. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, nous aimerions croire à la belle histoire que vous nous racontez. Malheureusement, il faut bien constater que, jusqu'à présent, vos ambitions en matière de commerces se sont bien souvent heurtées au dur mur des réalités financières et bancaires. L'acquisition des fonds est une chose, l'acquisition des murs en est une autre. En la matière, non seulement cela a un coût, comme cela a été souligné, mais c'est un risque que nous prenons et que nous reportons sur le futur. Comme vous, nous sommes partisans d'avoir un commerce de meilleure qualité sur Le Kremlin-Bicêtre, mais nous pensons que ce sont des prises de risque importantes par rapport à l'état des finances de la Ville. Nous allons nous abstenir.

Jean-François DELAGE, Maire

En laïc que je suis, jamais je n'obligerai personne à croire en quoi que ce soit. Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Une petite explication de vote, monsieur le Maire. Je vous rejoins, la démarche de préemption commerciale est le seul moyen d'agir. La seule chose que je rectifierai, c'est que vous avez indiqué que cela a été initié en 2020 au Kremlin-Bicêtre. Ce n'est pas le cas. J'ai un article sous les yeux. Cela a été initié en 2008. Le temps est beaucoup plus long que ce que vous disiez. Nous en sommes à seize ans. En fait, cela prend vraiment du temps. On a des exemples concrets, comme La Place rouge. On a envie aussi que cela se dynamise. On partage quelques réflexions que vous avez. Mais le temps est trop long. Quand les finances vont mal, le temps est trop long et on porte malheureusement une responsabilité, celle d'assumer tous les frais indiqués dans le rapport de délibération. Quand c'est une préemption commerciale, les montants sont importants. Pour La Place rouge, il s'agit de montants très importants. Aujourd'hui, on est en attente d'un crédit. C'est ce que vous disiez en Conseil de quartier. C'est toujours le cas. Au vu de la conjoncture, je pense que c'est compliqué. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons aussi.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets la délibération aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 14 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-155. MOBILITÉS. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX KREMLINOIS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO CLASSIQUE OU À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE D'OCCASION OU D'UNE TROTTINETTE ÉLECTRIQUE D'OCCASION

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez devant vous une note particulièrement détaillée que je ne vais pas reprendre. Dans un premier temps, la Ville a attribué une subvention à l'achat du neuf. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un empilement d'organismes qui subventionnaient. Cela devenait un peu confus. Nous nous sommes aussi rendu compte qu'il n'y avait pas d'aides à l'achat de l'occasion et que, sur ces véhicules d'un type nouveau, il allait forcément arriver des secondes mains sur le marché. Cela correspond aussi à des valeurs que nous portons, du réemploi et du cycle de l'objet qui n'est pas forcément obsolète. Ce n'est pas la première année mais, me semble-t-il, la deuxième ou troisième année que nous subventionnons l'achat de véhicules d'occasion sur présentation de tous les documents attestant l'acquisition régulière de ce bien. Toutes les conditions sont précisées dans la note que la délibération. Je remercie les services pour cette exhaustivité et vous invite à voter pour cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-156. GARAGE. – AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE DES VEHICULES RENAULT KANGOO ET RENAULT TWINGO

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Il s'agit de deux véhicules de la flotte municipale qui ont un certain âge, une vingtaine d'années. Il est demandé l'autorisation de sortie de l'inventaire d'une voiture Renault Twingo. Le véhicule Renault Twingo sera cédé pour destruction. Le Renault Kangoo qui date de 2006 serait cédé à hauteur de 800 € à un garage.

Il y a une erreur dans la délibération. Il est demandé aujourd'hui d'autoriser la sortie d'inventaire de la Renault Twingo et d'autoriser la vente du Renault Kangoo.

Jean-François DELAGE, Maire

Le Renault Kangoo est vendu, la Renault Twingo est détruite et les deux véhicules sortent de l'inventaire. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-157. RESSOURCES HUMAINES. – MISE EN PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

N° 2024-158. RESSOURCES HUMAINES ? – MISE EN PLACE DU « BONUS ATTRACTIVITÉ CAF » POUR LES PERSONNELS EN ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

N° 2024-159. RESSOURCES HUMAINES. – REFONTE DU RIFSEEP DES AGENTS DE LA VILLE

N° 2024-160. RESSOURCES HUMAINES. – INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) POUR LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

Jean-François DELAGE, Maire

Concernant la délibération n° 2024-157 sur la protection sociale complémentaire, il s'agit de délibérer ce soir sur la mise en place d'une prévoyance pour le maintien de salaire. Il ne s'agit pas d'une mutuelle. La prise en charge de la mutuelle selon certaines modalités a été instituée par une délibération en 2010. Il s'agit là d'une prévoyance sociale complémentaire, soit une prévoyance maintien de salaire en cas d'arrêt de travail longue durée ou de problématiques de cet ordre. Une participation obligatoire est également instituée par le législateur pour les collectivités territoriales. Il vous est proposé que cette prévoyance maintien de salaire soit non pas une caisse unique choisie par la Ville, mais un ensemble de caisses labellisées par l'État parmi lesquelles les agents de la Ville peuvent choisir. Certains agents ayant déjà une caisse de prévoyance maintien de salaire, cela leur évite de changer de caisse et facilite les choses. La participation financière aux cotisations a été mise à un minimum de 7 € de la part du législateur. Nous vous proposons ici de participer financièrement aux cotisations des agents pour ce risque prévoyance à hauteur de 8 € par mois.

La délibération n° 2024-158 concerne un bonus attractivité mis en place par la Caisse nationale d'allocations familiales. Ce bonus est destiné aux partenaires gestionnaires de crèches et aux agents en poste. Ce bonus est fait pour pallier les tensions sur le fonctionnement dans les crèches collectives et, en particulier, les tensions sur les recrutements. Il s'agit de favoriser les recrutements et de donner à ces métiers un peu plus d'attractivité. Le montant de ce bonus attractivité se calcule de la manière suivante : 475 € par place et par nombre de places agréées par établissement d'accueil de jeunes enfants. Il est versé directement à la collectivité qui exploite les établissements. En contrepartie de cette aide, la collectivité s'engage à mettre en œuvre une augmentation pérenne de 100 € net mensuel minimum pour l'ensemble des professionnels titulaires et contractuels intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction des établissements d'accueil de jeunes enfants. Cette revalorisation salariale doit porter sur l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) du Régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents de la collectivité qui y sont éligibles. Il est donc proposé au Conseil que ce bonus attractivité soit adopté et s'applique de façon rétroactive au 1^{er} septembre 2024. La balance finale représente un coût pour la Ville d'environ 20 K€.

La délibération n° 2024-159 concerne la refonte du RIFSEEP des agents de la Ville. Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est l'outil indemnitaire de référence qui remplace aujourd'hui la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Le RIFSEEP comprend une indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) et un Complément indemnitaire annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent. L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Il est versé mensuellement. Le CIA est une indemnité versée une fois par an. Le RIFSEEP a été mis en œuvre pour les agents de la Ville du Kremlin-Bicêtre le 1^{er} septembre 2021. Plus de trois ans après sa mise en œuvre, des ajustements ont paru nécessaires pour mieux reconnaître l'engagement professionnel des agents de la Ville.

À l'automne 2024, plus de 30 réunions ont eu lieu avec l'ensemble des services de la ville. Des rencontres ont eu lieu aussi entre les syndicats et le Service des ressources humaines. Cela a abouti à plusieurs modifications du RIFSEEP :

- une nouvelle classification des métiers non plus en montant fixe, mais dans des groupes et des niveaux qui fonctionnent désormais avec un plafond maximum tant pour l'IFSE que pour le CIA ;
- des ajustements pour les agents logés par nécessité de service, ce qui ne concerne que les gardiens d'équipement ;
- un réexamen individuel *a minima* tous les 4 ans ;
- un mécanisme de réduction ponctuelle d'IFSE en cas d'absence.

Le RIFSEEP, tel qu'il était jusqu'à présent, était figé. En valorisant les métiers et les professions, en valorisant, agent par agent, la formation suivie dans une année, son expertise, son ancienneté, nous proposons que le RIFSEEP, en particulier l'IFSE, ne soit plus figé. Il tient mieux compte de la réalité des métiers des agents et, en particulier, pour les agents de catégories B et C. Il est davantage personnalisé pour permettre des évolutions de l'IFSE pour chaque agent. Cette IFSE était figée jusqu'à présent. Si nous adoptons cette délibération ce soir, à la fin de janvier, dès la première paie, 82 % des agents de la Ville connaîtront une augmentation de salaire ; les 18 % restants connaîtront quant à eux une stabilité. Dans ces 82 %, il s'agit principalement d'agents de catégories B et C. Une large concertation a eu lieu tout au long de l'automne, service par service, avec la Direction générale et les syndicats.

Concernant la délibération n° 2024-160, il s'agit d'instaurer l'Indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) pour la filière de la police municipale. Cette particularité pour la police municipale vient de ce que ces agents ne peuvent être assujettis au RIFSEEP. Du coup, lors de l'installation du RIFSEEP au sein de la collectivité en novembre 2021, la filière de la police municipale a été maintenue dans un régime particulier en l'absence de textes applicables pour transposer le régime indemnitaire. La filière de la police municipale est toujours exclue du RIFSEEP, mais un décret du 26 juin 2024 institue désormais une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE). Pour les agents relevant de la police municipale, cette indemnité nouvelle a vocation à se substituer à l'ensemble des indemnités actuellement versées. L'ISFE comprend une part fixe liée à l'appartenance à un cadre d'emploi de la filière de la police municipale. Cette partie fixe est versée mensuellement. La part variable de l'ISFE est liée à la manière de servir, à la façon du CIA dans le RIFSEEP, et à l'engagement professionnel de l'agent. Cette part variable est versée annuellement dans des proportions qui ne peuvent pas dépasser les montants plafonds fixés par décret.

Contrairement au plafond et au plancher fixés par l'État pour le RIFSEEP, mais qui ne sont pas obligatoires, en l'occurrence, un certain nombre de montants annuels individuels sont maximum et ne peuvent pas être dépassés (5 000 € pour le garde champêtre, 5 000 € pour un agent de police municipale, 7 000 € pour un chef de service de police municipale, 9 500 € pour un directeur de la police municipale).

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces délibérations ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, ce matin, à 10 heures 44, je vous ai envoyé un courriel dont je vais donner lecture au Conseil : « Monsieur le Maire, le rapport de présentation du projet de refonte du RIFSEEP, s'il décrit de manière assez précise les mécanismes destinés à être mis en œuvre, pêche par une double absence. D'une part, il n'y a pas de comparaison entre les régimes actuels et futurs permettant d'évaluer le nombre de gagnants et de perdants et dans quelles proportions. D'autre part, il ne comporte pas d'éléments budgétaires, pourtant essentiels pour le vote. » Il m'a été indiqué un montant de 420 K€. Vous-même avez évoqué hier en Conseil d'administration du CCAS une somme 500 K€. Ce n'est donc pas l'épaisseur du trait en termes de budget. Pourtant, le rapport est muet à ce sujet. Je vous disais donc, monsieur le Maire : « Il me paraît nécessaire, pour que le Conseil puisse valablement se prononcer, de combler ces lacunes. Par ailleurs, est-il exact que la prime versée en une fois en fin d'année serait mensualisée ? Et si oui, pour quelle raison ? »

Je n'ai pas eu de réponse à ce courriel, mais je sais qu'une note a été diffusée aux agents fin novembre, voire même début décembre. Si je suis bien informé, cette note répond en grande partie à mes interrogations. Je souhaiterais, monsieur le Maire, que vous diffusiez cette note de service à l'ensemble des élus du Conseil. Cela permettra peut-être de corroborer les informations en termes de gagnants et perdants que vous nous avez indiquées.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je vais intervenir aussi concernant le rapport de présentation du RIFSEEP qui nous a été transmis assez tardivement, précisément le 13 décembre 2024, bien après la tenue des Commissions municipales, en envoi complémentaire. Ce délai ne nous a malheureusement pas permis de débattre du sujet en Commission ni de solliciter des documents complémentaires pour nous préparer efficacement à cette délibération, ce qui explique en partie la question orale en début de séance de ce Conseil municipal qui a été présentée par notre collègue Mme El Krete.

Dans le contexte de cette question orale, l'avis du Comité social territorial, mentionné dans le rapport de présentation, revêt une certaine importance. Cet avis est déterminant pour éclairer notre position et exprimer un vote réfléchi sur la refonte que vous proposez du RIFSEEP en nous basant sur les avis qui varient d'un syndicat à un autre. Ces syndicats portent la parole d'un grand nombre d'agents territoriaux de notre commune, raison pour laquelle nous avons formulé en début de séance une question sur les votes qui ont été exprimés, ainsi que le nombre de votants du CST.

Nous avons aussi dernièrement pris connaissance d'un mail adressé à tous les élus du Conseil municipal émanant du syndicat CGT qui soulève des interrogations, notamment sur la position des syndicats qui représentent les intérêts des agents. Par ailleurs, nous ne pouvons ignorer que la CGT a déjà, dès le premier vote du RIFSEEP, soulevé des points préoccupants en 2021. Sur la base de leurs tractations et communications, notamment via des vidéos rendues publiques et toujours en ligne, il y a trois ans, ils ont présenté des éléments troublants concernant des inégalités dans la distribution des primes RIFSEEP. Selon leurs informations, je les cite, « 2 M€ à répartir à tous les agents il y a trois ans » et « Sur les 2 M€, 410 agents auraient touché 863 000 € et 63 agents, le reste, soit 1,2 M€ ». Fin de citation.

De plus, le flou persistant autour du nombre total d'agents municipaux nous pose un sérieux problème. Depuis le début du mandat, nous avons constaté des chiffres variant selon les documents et les communications que nous recevions : environ 700 agents dans certains cas, 600 dans d'autres, parfois même aux alentours de 500 agents. Cette incertitude rend difficile une analyse précise et approfondie du dossier que vous nous proposez ce soir. Nous avons besoin d'éléments précis sur le nombre de titulaires au 19 décembre 2024, le nombre de contractuels, le nombre de catégories A, B et C. Sinon, comment travailler dans de bonnes conditions et calculer un prévisionnel pour s'exprimer ce soir ?

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur l'absence de simulations budgétaires. Je rejoins les propos de notre collègue, M. Banbuck, sur les documents transmis. Combien cette refonte coûtera-t-elle à la commune ? Nous sommes certains que vous disposez d'un prévisionnel avec des estimations moyennes. Cependant, ces données ne nous ont pas été communiquées officiellement, ce qui limite notre capacité à juger objectivement et en toute transparence l'impact financier de cette refonte.

Vous avez évoqué à l'instant des concertations, monsieur le Maire. Aucun bilan et aucune simulation n'ont été annexés. Sans ces informations essentielles, il nous est difficile d'adopter une position libre et éclairée sur ce projet. Nous attendons donc, monsieur le Maire – et je rejoins en partie les propos de M. Banbuck –, des réponses précises et des éléments complets qui nous permettront de nous prononcer de manière responsable sur cette délibération, surtout au vu de la situation financière locale contraignante pour notre collectivité territoriale.

Mounia BENSETTITI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, la refonte du RIFSEEP prévue par la délibération n° 2024-159 suscite de nombreuses interrogations et critiques de la part des agents. Ils déplorent un manque de clarté dans les explications, une méfiance envers le nouveau système et des inquiétudes quant à l'impact sur leur pouvoir d'achat, notamment en cas de maladie. De plus, ils estiment que cette réforme ne prend pas suffisamment en compte leur situation et leur spécificité. Si l'objectif de la réforme du RIFSEEP est de mieux reconnaître les compétences et l'engagement des agents, les retours recueillis montrent que cette intention n'est pas perçue comme telle par les intéressés. De plus, la perte d'IFSE en cas de maladie sonne pour eux comme une double peine : ils perdent sur leur salaire avec les jours de carence et, désormais, ils perdront aussi sur leur prime.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, aujourd'hui, nous examinons la refonte du RIFSEEP, un sujet essentiel qui touche directement la reconnaissance de nos agents municipaux. Derrière les chiffres et les grilles, il y a des hommes et des femmes qui assurent, souvent dans des conditions difficiles, le bon fonctionnement de nos services publics. L'objectif ici est de poser un regard critique sur les propositions présentées.

Tout d'abord, il est nécessaire de revenir sur les écarts observés entre les catégories A, B et C. Ces écarts ne sont pas nouveaux, mais ils restent profondément injustifiés. Les plafonds des primes pour les catégories supérieures (catégorie A) peuvent atteindre jusqu'à 2 700 € pour les A1, tandis que, pour les agents de catégorie C, le plafond ne dépasse pas les 345 € et, pour les agents de catégorie C1A, 750 €. Ce fossé reflète une politique qui, depuis trop longtemps, sous-évalue le travail des agents occupant les postes les plus exposés et les moins valorisés symboliquement. Les agents de la catégorie C, qu'ils soient ATSEM, jardiniers, agents d'entretien ou de la voirie, représentent pourtant l'épine dorsale des services municipaux. Ces métiers sont souvent marqués par une forte pénibilité physique et un faible pouvoir d'achat. Comment justifier qu'un agent de catégorie C qui contribue au quotidien à la qualité de vie de nos habitants perçoive une prime 2 à 3 fois inférieure à celle d'un agent de catégorie A ? Pour les agents de catégorie B, la situation est aussi préoccupante. Le plafond atteint 1 300 € pour les B1, ce qui est nettement inférieur à la catégorie A, mais légèrement supérieur à la catégorie C. Ces agents sont souvent en coordination ou en encadrement intermédiaire et se retrouvent dans une position inconfortable où leurs responsabilités ne sont pas toujours reconnues financièrement. Une réflexion sur les primes et sur une progression plus fluide entre les catégories serait plus pertinente pour éviter les écarts disproportionnés. Enfin, sur la catégorie A, les plafonds restent relativement élevés, mais il s'agit de s'assurer que les critères d'attribution reflètent bien le niveau de responsabilité et de l'engagement attendu.

En outre, un point clé concerne les primes liées à la pénibilité et aux métiers en tension. Nous saluons la bonification de 15 % pour certains métiers identifiés comme pénibles, mais cette mesure doit être élargie. Par exemple, les agents administratifs ou certains métiers en catégorie B qui subissent des contraintes mentales importantes ou des pressions constantes méritent une reconnaissance similaire. De même, limiter la prime de 15 % aux nouveaux recrutés dans les métiers en tension exclut injustement les agents déjà en poste qui portent nos services au quotidien depuis des années. Une telle disparité est une source de frustration et d'injustice.

Enfin, parlons du pouvoir d'achat. Nous savons tous que l'inflation affecte particulièrement les agents de catégorie C dont les salaires sont souvent proches du SMIC. Le plancher actuel comme les 170 € proposés pour les catégories C2 ne suffisent pas à garantir un revenu décent. Nous demandons à ce que les montants soient revus à la hausse en permettant un réexamen de l'IFSE plus fréquent que tous les quatre ans. Une révision tous les 2 ans serait plus adaptée pour répondre à la réalité économique. Cette refonte du RIFSEEP est une opportunité de corriger les injustices structurelles et de montrer à nos agents que nous reconnaissons leur engagement. Nos décisions doivent refléter notre respect de leur travail et de notre volonté à construire une administration plus équitable et plus solidaire.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. J'apporte quelques réponses. Les planchers et les plafonds, comme je le disais, sont définis par l'État. Nous sommes un peu en dessous des plafonds de l'État concernant les catégories A pour l'IFSE. Pour le coup, l'argument n'est pas particulièrement valide.

Monsieur Banbuck, vous m'avez posé des questions. S'agissant du comparatif que vous souhaitez, en l'état des simulations, 82 % des agents connaîtront une hausse de salaire à partir de janvier 2025. Les 18 % restants sont maintenus dans leur situation actuelle. C'est le seul comparatif que je puisse vous donner, d'autant que le calcul de l'IFSE est extrêmement individualisé. Pourquoi n'avons-nous pas d'estimations financières exactes à l'euro près ? Tout simplement parce que ces calculs sont en train de se faire de manière très précise. Au fur et à mesure que ces calculs se réalisent, agent par agent, les estimations financières s'affinent. Aujourd'hui, l'estimation varie entre 420 et 460 K€ approximativement. Elles seront affinées encore dans les jours prochains de façon à avoir fin janvier des calculs d'IFSE exacts par agent.

Quant à la prime de fin d'année, la CRC a indiqué qu'il y avait une incertitude juridique quant à la pérennisation et au maintien de cette prime dans sa forme actuelle, c'est-à-dire versée fin novembre. Renseignements pris, les incertitudes juridiques se sont avérées plus que justes. En gros, d'ici un an, la prime disparaît si elle reste sous sa forme actuelle. Nous avons pris la décision de la mensualiser pour qu'elle intègre l'IFSE de telle sorte qu'elle ne pourra plus disparaître pour les agents en poste aujourd'hui. Les agents en poste aujourd'hui ne perdront pas cette prime de cette manière-là. Quand je parlais tout à l'heure des 82 % d'agents qui connaîtraient une augmentation, c'est hors prime de fin d'année. On peut donc ajouter la prime de fin d'année dans la mensualisation de l'IFSE.

Tout a été fait pour que les agents de catégories C et B profitent au maximum de la refonte du RIFSEEP. Le montant de RIFSEEP pour la commune du Kremlin-Bicêtre sera particulièrement favorable, y compris par rapport à d'autres villes. Nous avons à cœur de valoriser le travail fait par les agents. Ce travail est compliqué et souvent difficile. Je parlais tout à l'heure des agents de la propreté urbaine, mais on peut parler aussi des fossoyeurs qui travaillent au cimetière avec des difficultés qui ne sont pas celles d'autres agents qui sont dans un bureau et qui ne subissent pas forcément le froid, le contact avec le sol, avec la terre et les positions parfois complexes. Cela ne signifie pas que les agents qui sont dans des postes administratifs ou de bureau ne « triment » pas eux aussi au quotidien et ne fassent pas leur journée. C'est pour cette raison que nous avons intégré dans l'IFSE ce que l'on appelait autrefois les primes d'insalubrité. Cela s'intègre dans le nouveau calcul de l'IFSE. La pénibilité du travail est intégrée aujourd'hui dans cette refonte de l'IFSE.

Ce sont les éléments que je peux vous donner. Ce RIFSEEP est probablement encore améliorable. J'ai proposé aux syndicats lors du CST de laisser vivre le RIFSEEP désormais pendant une année et de se revoir l'année prochaine pour déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Il y aura une révision automatique tous les 4 ans, quels que soient le poste, la profession et les évolutions dans la profession de l'agent. Toutefois, au milieu de ces 4 ans, l'évolution, le changement de poste et la formation d'un agent seront aussi valorisés par le nouveau calcul du RIFSEEP. Cette refonte du RIFSEEP est une vraie avancée.

Je finis par votre intervention, madame Bensettiti, sur la baisse de l'IFSE en cas d'absence et sur le ou les jours de carence. La loi sur les trois jours de carence n'est pas passée. Il y a toujours un jour de carence, c'est tant mieux, pour les agents de la fonction publique. Le jour de carence n'est pas intégré au calcul du nombre de jours d'arrêt de travail. Il n'y a donc pas de double peine.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je voudrais répondre à M. Khiair. Dans la fonction publique, il y a des règles. Il y a trois catégories avec, en plus, des « plus ». Pour les fonctionnaires, il y a les catégories C, B, B+, A et A+. Même si la Ville a tout fait pour tirer vers le haut les agents de catégorie C, les plus en difficulté, il faut bien se baser sur la réglementation, sur des critères, sur un cadre réglementaire des indemnités et des primes de la fonction publique. Sans défendre les agents de catégorie A, cela fait partie de leurs missions et de leur travail que d'avoir des responsabilités, une expertise et une mission de service public où ils doivent prendre des décisions. Ce n'est pas la même chose que des agents de catégorie C. Les agents de catégories B ou A ont souvent des décisions à prendre, parfois rapidement. Ils peuvent faire avancer ou tomber des projets et des missions de service public. L'administration a tout fait pour les valoriser avec des primes en adéquation avec leur niveau, leur expertise et leurs compétences. La fonction publique fonctionne ainsi. On ne peut pas, comme pour un zonage de stationnement, mettre tout le monde au même niveau. Je voulais juste donner cette explication.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je sollicite une suspension de séance de 10 minutes.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est suspendue.

De 00 heure 23 à 00 heure 38 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, en ce qui concerne la délibération sur la prévoyance complémentaire, nous regrettons que ce vote intervienne fin décembre pour la mise en application de l'obligation légale au 1^{er} janvier. Nous persistons à penser que l'exploration d'une solution de conventions avec adhésion obligatoire ou facultative aurait pu être utilement proposée. Néanmoins, nous voterons pour.

S'agissant de la « prime CAF » et du régime de la police municipale, nous voterons pour.

Pour la refonte du RIFSEEP, je maintiens que les informations qui nous ont été communiquées restent un peu parcellaires sur le plan de la capacité à faire les comparaisons en ce qui nous concerne. Pour une application au 1^{er} janvier, vous auriez pu ou dû avoir des éléments financiers plus précis que ceux communiqués. Nous pensons que cette refonte va dans le bon sens, mais, pour ces raisons, nous nous abstenons malgré tout.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix les délibérations.

Résultat du vote (délibération n° 2024-157/protection sociale complémentaire)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote (délibération n° 2024-158/bonus attractivité)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote (délibération n° 2024-159/refonte du RIFSEEP)

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée.

Résultat du vote (délibération n° 2024-160/indemnité spéciale IFSE pour la police municipale)

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-161. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (EPFIF)

N° 2024-162. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT POUR 2023

N° 2024-163. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) POUR 2023

N° 2024-164. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) RELATIF A L'ANNÉE 2023

N° 2024-165. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

Jean-François DELAGE, Maire

Nous en venons maintenant aux différents rapports de présentation. Je vous l'ai dit en début de séance, la question a été abordée pendant la Conférence des présidents de groupe, nous ne ferons pas de présentation des rapports annuels qui feront l'objet de prendre acte. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Nous pouvons voter la prise d'acte.

Résultat du vote (prise d'acte des rapports annuels)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La prise d'acte est approuvée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-166. URBANISME. – AUTORISATION DE CESSION DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DES GRANDS PROJETS

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Il s'agit de cessions de biens liés à l'arrivée de la ligne 14 et, particulièrement, au tracé du tunnel qui permet au métro de passer sous terre. Cette ligne passe aujourd'hui sous différents terrains qui appartiennent à la Ville, en particulier des trottoirs et des bouts de terrain qui sont des délaissés. Nous ne vendons pas des terrains, mais le sous-sol ou le volume du tunnel qui permet de faire passer le métro. Il s'agit de lots de volumes. Trois sites sont concernés. Je ne vais pas les présenter en détail. Vous disposez de tous les éléments dans la note.

Je félicite les services des Domaines qui ont fait un excellent travail pour retrouver les lots scindés entre la propriété de la Ville, qui restera celle de la Ville, et les lots de copropriété qui reviennent à la Société des Grands Projets, propriétaire du tunnel et d'ouvrages d'art rattachés au métro.

Pour résumer l'ensemble de ce que la Ville vend, l'estimation des Domaines est de l'ordre de 220 K€. Ce montant sera versé à la Ville par la Société des Grands Projets en contrepartie de la perte de tréfonds par la Ville. C'est tout ce que l'on peut dire sur ce document précis, technique et très bien réalisé par les géomètres et le service des Domaines.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-167. SOLIDARITÉS. – CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE DE FONCTIONNEMENT 2024 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE POUR LE CENTRE SOCIAL GERMAINE-TILLION

Jean-François DELAGE, Maire

Le Département du Val-de-Marne définit et met en œuvre la politique d'action sociale sur son territoire. Le Département soutient depuis de nombreuses années les Centres sociaux. Le Centre Germaine-Tillion de la Ville du Kremlin-Bicêtre est agréé par la Caisse d'allocations familiales et adhère à la Fédération des centres sociaux et socioculturels du Val-de-Marne, raison pour laquelle elle peut faire l'objet de cette convention avec le Département. Dans ce contexte, le Conseil départemental a défini les axes de travail suivants :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes à travers l'orientation des publics accueillis vers le partenaire adapté ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale ;
- la prise de responsabilité des usagers et du développement de la citoyenneté de proximité.

Le Conseil départemental a décidé de conventionner ce partenariat avec la Ville sur une période de 3 ans et d'attribuer au Centre social Germaine-Tillion du Kremlin-Bicêtre une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 120 € pour l'année 2024. Pour les années 2025 et 2026, le montant annuel sera fixé par avenant. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-François DELAGE, Maire

Vous disposez des décisions prises durant les deux derniers mois. Y a-t-il des demandes de précision ou des questions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

S'agissant du compte-rendu n° 8, sur la convention avec l'association SEVE, je voudrais connaître les objectifs poursuivis et les raisons du choix de cette association, étant entendu que, dans le contrat, on lui impute une obligation de résultat qui m'a paru assez curieuse.

Jean-François DELAGE, Maire

Je ne me souviens pas de ce dont vous parlez dans le contrat.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

L'objet de la convention est de faire des ateliers SEVE. Nous ne savons pas de quoi il s'agit.

Jean-François DELAGE, Maire

« Le prestataire s'engage à réaliser dans les conditions définies la prestation suivante : 4 cycles de 5 ateliers pour 4 classes de CP de l'école Benoît-Malon au Kremlin-Bicêtre. »

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Pour faire quoi ? Comment ? Pour quels résultats attendus ? Je me permets de souligner que les obligations de résultats et de moyens ont un sens en droit. En l'occurrence, une obligation de résultat me paraît particulièrement mal indiquée.

Jean-François DELAGE, Maire

Il s'agit d'une intervention auprès des classes de CP autour du respect d'autrui, du savoir-être ensemble, du vivre-ensemble. Les enseignants y travaillent avec les enfants au quotidien. Il y a beaucoup de choses à tenter et à essayer de faire dans les cours d'école et dans les classes pour avancer. J'ignore si c'est la meilleure association qui soit, mais c'est celle qui a été adoubée par nous et l'Éducation nationale ou par l'ensemble de la communauté éducative, en tout cas de l'école Benoît-Malon. Nous verrons avec eux si cela porte ses fruits. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 11 janvier à 10 heures à la médiathèque L'Écho.

Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 00 heure 51.

Secrétaire de séance,
Jacques HASSIN



Le Maire,
Jean-François DELAGE

